

HYDRO ONE INC. RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés, le rapport de gestion et l'information financière y afférente ont été préparés par la direction de Hydro One Inc. (« Hydro One » ou la « société »). La direction est responsable de l'intégrité, de l'uniformité et de la fiabilité de toutes les informations présentées. Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis et en vertu des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Le rapport de gestion a été préparé conformément au Règlement 51-102.

La préparation des états financiers consolidés et du rapport de gestion comporte l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui font appel au jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur la période comptable considérée ne peuvent être déterminées avec certitude que plus tard. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur l'expérience, la conjoncture actuelle et diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances, à la suite d'une analyse critique des principales conventions comptables utilisées par la société comme il est décrit à la note 2 afférente aux états financiers consolidés. La préparation des états financiers consolidés et du rapport de gestion inclut la prise en compte des informations portant sur l'incidence prévue d'événements et d'opérations futurs. Le rapport de gestion fournit également des informations sur la situation de trésorerie et sur les sources de financement, sur les tendances en matière d'exploitation, sur les risques et sur les incertitudes. Les résultats réels futurs peuvent différer de manière importante de l'évaluation actuelle de ces informations, parce que les événements et les circonstances futurs peuvent différer des prévisions. Les états financiers consolidés et le rapport de gestion ont été établis adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 11 février 2016.

La mise en place et le maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la société. Pour s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de la fiabilité de l'information financière, la direction maintient un système exhaustif de contrôle interne et assure un service d'audit interne sur lesquels elle s'appuie. Le système de contrôle interne comprend une politique écrite de conduite de la société, la mise en œuvre d'un cadre de gestion des risques, la séparation des tâches et la délégation des pouvoirs, et des conventions comptables judicieuses et prudentes qui font l'objet d'examen réguliers. Cette structure vise à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations fiables sont disponibles en temps opportun. En outre, la direction a évalué la conception et l'efficacité du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société en fonction des critères énoncés dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework (2013) » publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. En se fondant sur cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière maintenu par la société était efficace au 31 décembre 2015. L'efficacité de ces contrôles internes est présentée au besoin au comité d'audit du conseil d'administration de Hydro One.

Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L., auditeurs externes indépendants nommés par l'actionnaire de la société. La responsabilité des auditeurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis. Le rapport des auditeurs indépendants fait état de la portée de leur examen et de leur opinion.

Le conseil d'administration de Hydro One, par l'intermédiaire de son comité d'audit, est tenu de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité d'audit de Hydro One se réunit périodiquement avec la direction, ainsi qu'avec les auditeurs internes et les auditeurs externes afin de s'assurer que tous s'acquittent de leurs responsabilités respectives et de passer en revue les états financiers consolidés avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration. Les auditeurs externes ont eu librement et directement accès au comité d'audit, en présence ou en l'absence de la direction, pour discuter des constatations découlant de leur audit, le cas échéant.

Le président et chef de la direction ainsi que le chef des finances ont produit les attestations portant sur les états financiers consolidés annuels et le rapport de gestion annuel de Hydro One, sur les contrôles et procédures de communication de l'information connexes, ainsi que sur la conception et l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière connexes.

Au nom de la direction de Hydro One,



Mayo Schmidt
Président et chef de la direction



Michael Vels
Chef des finances

HYDRO ONE INC.
RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'actionnaire de Hydro One Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Hydro One Inc. qui comprennent les bilans consolidés au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, les états consolidés des résultats et du résultat étendu, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Hydro One Inc. au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 ainsi que de ses résultats d'exploitation consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

KPMG S.R.L. / SENCRL.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 11 février 2016

HYDRO ONE INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	2015	2014
Produits		
Distribution (y compris des produits tirés des opérations entre apparentés de 159 \$; 159 \$ en 2014) (note 23)	4 949	4 903
Transport (y compris des produits tirés des opérations entre apparentés de 1 554 \$; 1 567 \$ en 2014) (note 23)	1 536	1 588
Autres	44	57
	6 529	6 548
Charges		
Achats d'électricité (y compris des coûts liés aux opérations entre apparentés de 2 335 \$; 2 633 \$ en 2014) (note 23)	3 450	3 419
Exploitation, entretien et administration (note 23)	1 130	1 192
Amortissement (note 5)	757	722
	5 337	5 333
Bénéfice avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice	1 192	1 215
Charges de financement (note 6)	376	379
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice	816	836
Impôts sur le bénéfice (notes 7, 23)	114	89
Bénéfice net	702	747
Autres éléments du résultat étendu	—	—
Résultat étendu	702	747
Bénéfice net et résultat étendu attribuables à ce qui suit :		
Participation sans contrôle (note 22)	10	(2)
Actionnaire privilégié	13	18
Actionnaire ordinaire	679	731
	702	747
Bénéfice par action ordinaire (note 20)		
De base	6 340 \$	7 319 \$
Dilué	6 340 \$	7 319 \$
Dividendes déclarés par action ordinaire (note 19)	8 750 \$	2 696 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

HYDRO ONE INC.
BILANS CONSOLIDÉS
Aux 31 décembre 2015 et 2014

31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 13)	89	100
Débiteurs (déduction faite de la provision pour créances douteuses - 61 \$; 66 \$ en 2014) (note 8)	772	1 016
Montants à recevoir des apparentés (note 23)	184	224
Actifs réglementaires (note 11)	36	31
Matières et fournitures	21	23
Actifs d'impôts différés (note 7)	19	19
Instruments dérivés (note 13)	–	2
Charges payées d'avance et autres actifs	24	35
	1 145	1 450
Immobilisations corporelles (note 9)		
Immobilisations corporelles en service	25 911	25 356
Moins l'amortissement cumulé	9 319	9 134
	16 592	16 222
Immobilisations en cours	1 144	1 025
Terrains, composantes et pièces de rechange destinés à une utilisation future	157	154
	17 893	17 401
Autres actifs à long terme		
Actifs réglementaires (note 11)	3 015	3 200
Actifs d'impôts différés (note 7)	1 610	7
Actifs incorporels (déduction faite de l'amortissement cumulé - 274 \$; 305 \$ en 2014) (note 10)	336	276
Écart d'acquisition (note 4)	163	173
Frais d'émission de titres d'emprunt, montant reporté	34	36
Instruments dérivés (note 13)	1	–
Autres	6	7
	5 165	3 699
Total de l'actif	24 203	22 550

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

HYDRO ONE INC.
BILANS CONSOLIDÉS (suite)
Aux 31 décembre 2015 et 2014

31 décembre (en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)	2015	2014
Passif		
Passif à court terme		
Dette bancaire (note 13)	–	2
Billets à court terme (notes 12, 13)	1 491	–
Créditeurs	152	173
Charges à payer (notes 15, 16)	591	611
Montants à payer à des apparentés (note 23)	132	227
Intérêts courus	96	100
Passifs réglementaires (note 11)	19	47
Instruments dérivés (note 13)	–	3
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme (y compris une tranche de néant évaluée à la juste valeur; 252 \$ en 2014) (notes 12, 13)	500	552
	2 981	1 715
Dette à long terme (y compris une tranche de 51 \$ évaluée à la juste valeur; néant en 2014) (notes 12, 13)	8 224	8 373
Autres passifs à long terme		
Passif au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi (note 15)	1 541	1 533
Passif au titre des prestations de retraite (note 15)	952	1 236
Passifs réglementaires (note 11)	236	168
Passifs d'impôts différés (note 7)	206	1 313
Passifs environnementaux (note 16)	185	221
Primes d'émission de titres d'emprunt non amorties, montant net	17	18
Montants à payer à des apparentés (notes 21, 23)	10	–
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 17)	9	9
Créditeurs et autres passifs à long terme	17	17
	3 173	4 515
Total du passif	14 378	14 603
<i>Engagements et éventualités (notes 25, 26)</i>		
<i>Événements postérieurs à la date du bilan (note 28)</i>		
Actions privilégiées (notes 18, 19)	–	323
Participation sans contrôle assujettie à un droit de rachat (note 22)	23	21
Capitaux propres		
Actions ordinaires (notes 18, 19)	6 000	3 314
Bénéfices non répartis	3 759	4 249
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(9)	(9)
Total des capitaux propres attribuables à l'actionnaire de Hydro One	9 750	7 554
Participation sans contrôle (note 22)	52	49
Total des capitaux propres	9 802	7 603
	24 203	22 550

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,



David Denison
Président du conseil d'administration



Philip Orsino
Président du comité d'audit

HYDRO ONE INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

Exercice clos le 31 décembre 2015 <i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Actions ordinaires	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total des capitaux propres attribuables à l'actionnaire de Hydro One	Participation sans contrôle (note 22)	Total des capitaux propres
1 ^{er} janvier 2015	3 314	4 249	(9)	7 554	49	7 603
Bénéfice net	—	692	—	692	7	699
Autres éléments du résultat étendu	—	—	—	—	—	—
Distributions à la participation sans contrôle	—	—	—	—	(4)	(4)
Dividendes sur les actions privilégiées	—	(13)	—	(13)	—	(13)
Dividendes sur les actions ordinaires	—	(875)	—	(875)	—	(875)
Actions ordinaires émises (note 18)	2 923	—	—	2 923	—	2 923
Scission de Hydro One Brampton (note 4)	(196)	(258)	—	(454)	—	(454)
Scission de Hydro One Telecom et de MBSI (note 4)	(41)	(36)	—	(77)	—	(77)
31 décembre 2015	6 000	3 759	(9)	9 750	52	9 802

Exercice clos le 31 décembre 2014 <i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Actions ordinaires	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total des capitaux propres attribuables à l'actionnaire de Hydro One	Participation sans contrôle (note 22)	Total des capitaux propres
1 ^{er} janvier 2014	3 314	3 787	(9)	7 092	—	7 092
Bénéfice net	—	749	—	749	(1)	748
Autres éléments du résultat étendu	—	—	—	—	—	—
Apport de la participation sans contrôle	—	—	—	—	50	50
Dividendes sur les actions privilégiées	—	(18)	—	(18)	—	(18)
Dividendes sur les actions ordinaires	—	(269)	—	(269)	—	(269)
31 décembre 2014	3 314	4 249	(9)	7 554	49	7 603

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

HYDRO ONE INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	702	747
Dépenses liées à l'environnement	(19)	(18)
Ajustements au titre des éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement (excluant les coûts de retrait)	667	641
Actifs et passifs réglementaires	(3)	(69)
Impôts différés (note 7)	(2 817)	10
Autres	24	—
Variations des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation (note 24)	187	(55)
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation	(1 259)	1 256
Activités de financement		
Émission de titres d'emprunt à long terme	350	628
Remboursement d'une dette à long terme	(585)	(776)
Émission de billets à court terme	1 491	—
Émission d'actions ordinaires	2 600	—
Dividendes versés	(888)	(287)
Apport de la participation sans contrôle (note 22)	—	72
Distributions à la participation sans contrôle	(5)	—
Variations de la dette bancaire	(2)	(29)
Autres	(7)	(3)
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	2 954	(395)
Activités d'investissement		
Dépenses en immobilisations (note 24)		
Immobilisations corporelles	(1 594)	(1 481)
Actifs incorporels	(37)	(23)
Apports de capital reçus (note 24)	62	—
Acquisition de Haldimand Hydro (note 4)	(66)	—
Acquisition de Woodstock Hydro (note 4)	(24)	—
Placement dans Hydro One Brampton (note 4)	(53)	—
Acquisition de Norfolk Power Inc. (note 4)	—	(66)
Produit de placement	—	250
Autres	6	(6)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(1 706)	(1 326)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(11)	(465)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	100	565
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	89	100

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

Hydro One Inc. (« Hydro One » ou la « société ») a été constituée le 1^{er} décembre 1998 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) et elle est détenue en propriété exclusive par Hydro One Limited.

Le 31 octobre 2015, Hydro One Limited, filiale de la Province d'Ontario (la « Province »), a acquis Hydro One. Les principales activités de Hydro One sont le transport et la distribution d'électricité à des clients en Ontario.

En novembre 2015, Hydro One Limited et la Province ont réalisé un premier appel public à l'épargne (le « PAPE ») à la Bourse de Toronto, visant 15 % des 595 millions d'actions ordinaires en circulation de Hydro One Limited. Il y a lieu de se reporter à la note 18 traitant de la restructuration du capital de Hydro One.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Périmètre de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et de ses filiales en propriété exclusive. Les opérations et soldes intersociétés ont été éliminés.

Le 31 août 2015, Hydro One a réalisé la scission de sa filiale Hydro One Brampton Networks Inc. (« Hydro One Brampton ») en faveur de la Province. Il y a lieu de se reporter à la note 4 – Regroupements d'entreprises. Les présents états financiers consolidés comprennent les résultats d'exploitation de Hydro One Brampton jusqu'au 31 août 2015.

Le 6 novembre 2015, Hydro One a réalisé la scission de ses filiales Hydro One Telecom Inc. (« Hydro One Telecom ») et Municipal Billing Services Inc. (« MBSI »). Il y a lieu de se reporter à la note 4 – Regroupements d'entreprises. Les présents états financiers consolidés comprennent les résultats d'exploitation de Hydro One Telecom et de MBSI jusqu'au 6 novembre 2015.

Référentiel comptable

Les présents états financiers consolidés sont établis et présentés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») des États-Unis, et ils sont présentés en dollars canadiens.

Hydro One a procédé à une évaluation des événements postérieurs survenus jusqu'au 11 février 2016, date à laquelle ces états financiers consolidés ont été publiés, afin de déterminer si des événements ou des transactions nécessitaient une comptabilisation ou la présentation d'information dans les états financiers consolidés. Il y a lieu de se reporter à la note 28 – Événements postérieurs à la date du bilan.

Recours à des estimations par la direction

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés à l'égard des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits, des charges, des gains et des pertes présentés pour les périodes considérées. La direction évalue ces estimations de manière continue en s'appuyant sur les résultats passés, sur les conditions en vigueur et sur des hypothèses jugées raisonnables au moment où elle les formule. Tout ajustement est pris en compte dans les résultats d'exploitation de la période au cours de laquelle il survient. Les principales estimations portent sur les actifs et passifs réglementaires, les passifs environnementaux, les prestations de retraite, les avantages complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, l'écart d'acquisition et les dépréciations d'actifs, les éventualités, les produits non facturés, les provisions pour créances douteuses, les instruments dérivés ainsi que les actifs et passifs d'impôts différés. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations.

HYDRO ONE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

Tarification

Les activités de transport de la société comprennent les activités de transport de Hydro One Networks, ainsi que sa participation de 66 % dans B2M Limited Partnership (« B2M LP »). Les activités de distribution de la société comprennent les activités de distribution de Hydro One Networks, de Haldimand County Utilities Inc. (« Haldimand Hydro »), de Hydro One Remote Communities Inc. (« Hydro One Remote Communities ») et de Woodstock Hydro Holdings Inc. (« Woodstock Hydro »).

La Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») a approuvé l'utilisation des PCGR des États-Unis aux fins de la tarification ainsi que de la comptabilisation et de la présentation de l'information réglementaires pour les entreprises de transport et de distribution de Hydro One Networks et par Hydro One Remote Communities.

Transport

Le 8 janvier 2015, aux termes d'une demande déposée auprès de la CEO, cette dernière a approuvé les besoins en matière de produits tirés du transport de Hydro One pour 2015, à l'exception des besoins en matière de produits de B2M LP, de 1 477 millions de dollars.

Le 30 juin 2015, B2M LP a mis à jour sa demande (initialement déposée le 30 mars 2015) auprès de la CEO visant les tarifs de transport pour 2015 à 2019 et cherchant à faire approuver des besoins en matière de produits de 39 millions de dollars, de 36 millions de dollars, de 37 millions de dollars, de 38 millions de dollars et de 37 millions de dollars respectivement pour ces années. Le 29 décembre 2015, la CEO a rendu une décision et une ordonnance dans laquelle elle approuve les besoins en matière de produits tirés des tarifs pour 2015 à 2019 et le 14 janvier 2016, la CEO a approuvé le recouvrement des besoins en matière de produits de B2M LP au moyen des tarifs de transport uniformes de 2016 de même que l'établissement d'un compte de report afin d'enregistrer les coûts liés aux modifications apportées aux lois fiscales et au taux d'imposition.

Distribution

Le 12 mars 2015, la CEO a rendu une décision et une ordonnance tarifaire dans laquelle elle approuve les besoins en matière de produits de 1 326 millions de dollars pour 2015, de 1 430 millions de dollars pour 2016 et de 1 486 millions de dollars pour 2017. Les besoins en matière de produits pour 2016 et 2017 sont des estimations qui pourraient changer en fonction des ordonnances tarifaires de 2016 et de 2017. Le 23 avril 2015, l'ordonnance tarifaire définitive pour les tarifs de 2015 a été approuvée par la CEO.

Le 24 septembre 2014, Hydro One Remote Communities a déposé auprès de la CEO une demande aux termes du mécanisme de tarification par incitatifs pour les tarifs de 2015, afin de faire approuver une hausse de 1,7 % des tarifs de base pour la production et la distribution d'électricité. Le 19 mars 2015, la CEO a approuvé une hausse d'environ 1,6 % des tarifs de base pour la production et la distribution d'électricité, qui est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2015.

Comptabilisation des activités à tarifs réglementés

En raison du pouvoir général de la CEO d'inclure ou d'exclure des produits, des charges, des gains ou des pertes liés aux tarifs d'une période donnée, ceux-ci ne sont pas constatés dans les périodes au cours desquelles les entreprises non réglementées comptabilisent les leurs. Cette modification du moment de la constatation suppose l'application de la méthode employée pour la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, entraînant ainsi la constatation d'actifs et passifs réglementaires. Les actifs réglementaires de la société représentent certaines sommes à recevoir de clients futurs et les coûts qui sont reportés à des fins comptables parce qu'il est probable qu'ils seront recouverts dans les tarifs futurs. De plus, la société comptabilise des passifs réglementaires qui représentent généralement les montants qui sont remboursables aux abonnés futurs. Elle évalue continuellement la probabilité que soit recouvert chacun de ses actifs réglementaires et croit toujours qu'il est probable que la CEO tiendra compte de ses actifs et passifs réglementaires dans l'établissement des tarifs futurs. Si, ultérieurement, la société juge qu'il n'est plus probable que la CEO inclue un actif ou un passif réglementaire dans l'établissement des tarifs futurs, une valeur comptable appropriée sera prise en compte dans les résultats d'exploitation de la période où cette évaluation sera faite.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements à court terme dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

Constatation des produits

Les produits tirés du transport sont réalisés par voie des tarifs approuvés par la CEO, lesquels sont fondés sur des besoins en matière de produits approuvés qui englobent un taux de rendement. Ces produits sont constatés à mesure que l'électricité est transportée et livrée aux clients.

Les produits tirés de la distribution attribuables à la livraison de l'électricité sont fondés sur des tarifs de distribution approuvés par la CEO; ils sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et tiennent compte des produits qui ont été facturés et de ceux qui ne l'ont pas été. Les produits facturés sont fondés sur le volume d'électricité livré, comme il a été déterminé d'après les compteurs des abonnés. Les produits non facturés sont fondés sur une estimation du volume d'électricité livré, laquelle s'appuie sur les tendances de consommation historiques et ils sont estimés à la fin de chaque mois. La consommation d'énergie, les conditions météorologiques et les variations de la composition des catégories d'abonnés influent sur l'estimation des produits non facturés.

Les produits tirés de la distribution comprennent également un montant au titre de la protection tarifaire accordée aux abonnés résidentiels en région rurale et éloignée qui est reçu de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (la « SIERE »), d'après un tarif standard pour la clientèle qui est approuvé par la CEO.

Les produits incluent aussi des montants liés à la vente d'autres services et d'équipement. Ces produits sont constatés lorsque les services sont fournis ou lorsque l'équipement est livré.

Les produits sont constatés après déduction des taxes indirectes.

Débiteurs et provision pour créances douteuses

Les débiteurs facturés sont constatés à un montant correspondant au montant facturé, déduction faite de la provision pour créances douteuses. Les débiteurs non facturés sont constatés à leur valeur estimative. Les sommes en souffrance liées aux facturations réglementées portent intérêt aux taux approuvés par la CEO. La provision pour créances douteuses reflète la meilleure estimation de la société concernant le montant des pertes sur les débiteurs facturés impayés. La société estime la provision pour créances douteuses des débiteurs en appliquant des taux de pertes calculés en interne aux débiteurs impayés, débiteurs qui sont répartis selon le classement chronologique. Les taux de pertes appliqués aux soldes des débiteurs sont fondés sur les soldes en souffrance historiques, sur les paiements de clients et sur les radiations. Les débiteurs sont radiés par imputations à la provision lorsqu'ils sont jugés irrécouvrables. Les variations des volumes, des prix et de la conjoncture continueront d'influer sur la provision pour créances douteuses déjà constituée.

Participation sans contrôle

La participation sans contrôle représente la quote-part des capitaux propres dans des filiales qui n'est pas attribuable aux actionnaires de Hydro One. La participation sans contrôle est initialement comptabilisée à la juste valeur et par la suite, ce montant est ajusté pour tenir compte de la quote-part du bénéfice net (de la perte nette) et des autres éléments du résultat étendu attribuables à la participation sans contrôle ou des dividendes et distributions payés à la participation sans contrôle.

Si une opération donne lieu à l'acquisition de la totalité ou d'une partie de la participation sans contrôle dans une filiale, l'acquisition de la participation sans contrôle est comptabilisée comme une opération sur les capitaux propres. Aucun gain ni perte n'est comptabilisé dans le bénéfice net consolidé ou dans le résultat étendu du fait de la variation de la participation sans contrôle, à moins que cette variation ne résulte en une perte de contrôle.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

Impôts sur le bénéfice

Du fait qu'elle soit détenue en propriété exclusive par la Province, Hydro One était exonérée de l'impôt prévu par la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et la *Loi de 2007 sur les impôts* de l'Ontario (ensemble, le « régime fiscal fédéral »). Toutefois, aux termes de la Loi sur l'électricité, Hydro One était tenue de verser des paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la « SFIEO ») (le « régime des paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés »). Les paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés sont, de manière générale, fondés sur le montant de l'impôt que Hydro One serait par ailleurs tenue de payer en vertu du régime fiscal fédéral si elle n'était pas exonérée de l'impôt en vertu de ces lois.

Dans le cadre du PAPE de Hydro One Limited, l'exonération d'impôt dont Hydro One jouissait en vertu du régime fiscal fédéral a cessé de s'appliquer. Par suite du délaissement du régime des paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés, Hydro One est tenue de payer des impôts sur le bénéfice des sociétés à l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC »), aux termes du régime fiscal fédéral.

Les impôts sur le bénéfice exigibles et différés sont calculés d'après les lois fiscales et les taux d'imposition en vigueur à la date du bilan. Les avantages associés aux positions fiscales qui ont été prises ou qui devraient l'être dans une déclaration de revenus ne sont constatés que lorsqu'il est plus probable qu'improbable que le seuil de constatation sera atteint, et ils sont calculés comme étant le montant le plus élevé d'un avantage dont la probabilité de réalisation au moment du règlement est de plus de 50 %. La direction évalue chaque position en se fondant uniquement sur sa valeur technique et sur les faits et circonstances qui lui sont propres, supposant à cette fin que la position sera examinée par une administration fiscale ayant une parfaite connaissance de toutes les informations pertinentes. Elle doit porter de nombreux jugements pour établir les seuils de constatation ainsi que le montant connexe des avantages fiscaux à inscrire dans les états financiers consolidés. La direction réévalue les positions fiscales dans chaque période où de nouveaux renseignements concernant la constatation ou l'évaluation deviennent disponibles.

Impôts différés

Les impôts différés sont constatés selon la méthode axée sur le bilan et en fonction des conséquences fiscales futures estimatives découlant des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant aux états financiers consolidés et leur base fiscale correspondante.

Des passifs d'impôts différés sont généralement constatés relativement à tous les écarts temporaires imposables. Les actifs d'impôts différés le sont dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que ces actifs seront réalisés grâce au bénéfice imposable auquel la société pourra imputer les écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer dans la période au cours de laquelle un passif sera réglé ou un actif sera réalisé, compte tenu des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur à la date du bilan. Les impôts différés qui ne sont pas inclus dans le processus de tarification sont débités ou crédités dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu.

Si la direction détermine qu'il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité d'un actif d'impôts différés ne sera pas réalisée, elle imputera une provision pour moins-value à cet actif d'impôts différés afin que le solde net présenté corresponde au montant qu'elle prévoit réaliser. Les actifs d'impôts différés non constatés antérieurement sont réévalués à chaque date d'arrêté des comptes, et ils sont constatés dans la mesure où il est devenu plus probable qu'improbable que des économies d'impôts soient réalisées.

La société constate des actifs et passifs réglementaires liés aux impôts différés qui seront inclus dans le processus de tarification.

La société utilise la méthode de l'imputation à l'exercice pour comptabiliser les crédits d'impôt à l'investissement obtenus à l'égard d'activités admissibles de recherche scientifique et de développement expérimental et les crédits d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis. Aux termes de cette méthode, seuls les crédits d'impôt à l'investissement non remboursables sont portés en diminution de la charge d'impôts.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

Matières et fournitures

Les matières et les fournitures représentent les matières consommables, les petites pièces de rechange et les matériaux de construction destinés à des travaux de construction internes et à l'entretien des immobilisations corporelles. Ces actifs sont comptabilisés au coût moyen, moins toutes pertes de valeur comptabilisées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constatées à leur coût d'origine, déduction faite des apports reçus des clients, et tout cumul des pertes de valeur. Le coût des ajouts, ce qui comprend les améliorations apportées à des composantes de l'actif ou leur remplacement, est pris en compte dans les bilans consolidés, au poste Immobilisations corporelles.

Le coût initial des immobilisations corporelles englobe les coûts de matières directes, de main-d'œuvre directe (incluant les avantages sociaux), des services contractuels, de financement capitalisés qui leur sont imputables, de mise hors service d'actifs ainsi que les frais généraux directs et indirects associés au projet ou au programme d'investissement. Les frais généraux indirects comprennent une partie des charges du siège social, notamment celles afférentes aux finances, à la trésorerie, aux ressources humaines, à l'informatique et à la haute direction. Les frais généraux, y compris les charges liées aux fonctions du siège social et aux services extérieurs, sont capitalisés selon la méthode de répartition intégrale des coûts, conformément à la méthodologie approuvée par la CEO.

Les immobilisations corporelles en service comprennent les actifs liés au transport, à la distribution, aux communications, à l'administration, aux servitudes liées aux terrains et aux actifs de service. Les immobilisations corporelles incluent également les actifs qui seront utilisés ultérieurement comme les terrains, des composantes et pièces de rechange importantes ainsi que les coûts de projets de développement capitalisés et se rapportant à des projets d'investissement reportés.

Transport

Les actifs liés au transport incluent les immobilisations utilisées pour le transport de l'électricité sous haute tension, comme les lignes de transport, les structures de soutien, les fondations, les isolants, l'équipement de raccordement et les installations de mise à la terre, ainsi que les immobilisations utilisées pour augmenter la tension de l'électricité provenant des centrales à des fins de transport et pour réduire la tension dans le cas de la distribution, y compris les transformateurs, les disjoncteurs et les commutateurs.

Distribution

Les actifs liés à la distribution incluent les immobilisations se rapportant à la distribution d'électricité sous basse tension, comme les lignes de distribution, les poteaux, les commutateurs, les transformateurs, les dispositifs de protection et les compteurs.

Communications

Les actifs liés aux communications incluent les systèmes radio à micro-ondes et à fibres optiques, le fil de terre à fibres optiques, les pylônes, l'équipement téléphonique et les bâtiments qui y sont associés.

Administration et service

Les actifs liés à l'administration et au service incluent les bâtiments administratifs, les ordinateurs personnels, l'équipement de transport et de travail, les outils et d'autres actifs mineurs.

Servitudes

Les servitudes incluent les droits d'utilisation de couloirs de transport et de terrains voisins accordés en vertu de la *Loi de 2002 sur la fiabilité de l'énergie et la protection des consommateurs* ainsi que d'autres droits d'accès à des terrains.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

Actifs incorporels

Les actifs incorporels acquis séparément ou générés en interne sont évalués au coût au moment de leur constatation initiale. Le coût comprend le coût des logiciels achetés, le coût de la main-d'œuvre directe (y compris les avantages sociaux), le coût de consultation, les frais d'ingénierie, les frais généraux et les charges de financement capitalisées imputables. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût, déduction faite de tout amortissement cumulé et toute perte de valeur cumulée. Les actifs incorporels de la société s'entendent surtout des principales applications.

Coûts de financement capitalisés

Les coûts de financement capitalisés représentent les charges d'intérêts attribuables à la construction d'immobilisations corporelles ou à la réalisation d'actifs incorporels. Les coûts de financement attribuables aux fonds empruntés imputables sont incorporés au coût d'acquisition de ces actifs. Les coûts de financement capitalisés représentent une réduction des charges de financement constatées dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu. Les coûts de financement capitalisés sont calculés en fonction du coût moyen pondéré effectif des capitaux empruntés de la société.

Immobilisations et développement en cours

Les immobilisations et le développement en cours comprennent les coûts capitalisés des actifs construits qui ne sont pas encore complétés ou qui n'ont pas encore été mis en service.

Amortissement

Le coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels est amorti selon la méthode linéaire, d'après la durée de vie utile résiduelle estimative de chaque catégorie d'actif, exception faite de l'équipement de transport et de travail, qui lui est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif à taux constant.

La société soumet périodiquement à un examen externe indépendant l'amortissement de ses immobilisations corporelles et de ses actifs incorporels ainsi que ses taux d'amortissement, tel que l'exige la CEO. Les changements découlant de leur examen approuvé par la CEO sont appliqués sur la durée de vie utile restante, conformément à leur inclusion dans les tarifs d'électricité. Le dernier examen a entraîné une modification des taux avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2015. Un sommaire des durées de vie utile moyennes et des taux d'amortissement de ses diverses catégories d'actifs figure ci-dessous.

	Durée de vie utile moyenne	Taux	
		Fourchette	Moyenne
Transport	56 ans	1 % - 2 %	2 %
Distribution	46 ans	1 % - 7 %	2 %
Communications	16 ans	1 % - 15 %	6 %
Administration et service	18 ans	1 % - 20 %	6 %

Le coût des actifs incorporels est inclus principalement dans la catégorie Administration et service présentée ci-dessus. Les taux d'amortissement des logiciels d'application et des autres actifs incorporels s'établissent à 10 %.

Selon les pratiques d'amortissement par classes homogènes, le coût d'origine des immobilisations corporelles, ou d'importantes composantes de celles-ci, et des actifs incorporels qui sont mis hors service dans des conditions normales, est imputé à l'amortissement cumulé sans qu'aucun gain ni perte ne soit pris en compte dans les résultats d'exploitation. Lorsqu'une immobilisation corporelle est cédée, un gain ou une perte est calculé en fonction du produit et est pris en compte dans la charge d'amortissement. La charge d'amortissement comprend également les coûts de retrait des immobilisations corporelles lorsqu'aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations n'a été comptabilisée.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût des entreprises de distribution locale acquises sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition n'est pas pris en compte dans la base tarifaire.

HYDRO ONE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

L'écart d'acquisition fait l'objet d'un test de dépréciation une fois l'an ou plus souvent si cela s'impose. La société effectue une évaluation qualitative visant à déterminer s'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable soit inférieure à la valeur comptable de celle-ci. Si, par suite de cette évaluation qualitative, la société détermine qu'il n'est pas plus probable qu'improbable que la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable soit inférieure à la valeur comptable de celle-ci, aucun autre test ne sera requis. En revanche, si la société détermine qu'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable soit inférieure à la valeur comptable de cette dernière, elle effectuera un test de dépréciation en deux étapes dont le fondement est la juste valeur. La première étape du test consistera à comparer la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable avec la valeur comptable de celle-ci, incluant l'écart d'acquisition. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation applicable est supérieure à la juste valeur de cette dernière, il faudra franchir la deuxième étape du test, laquelle consiste à attribuer une juste valeur à chaque actif et à chaque passif au moyen de la répartition du prix d'achat afin de déterminer la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition. Si la juste valeur implicite est moindre que la valeur comptable, une perte de valeur sera portée en diminution de l'écart d'acquisition et imputée aux résultats d'exploitation.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, compte tenu de l'évaluation qualitative effectuée en date du 30 septembre 2015, la société a déterminé qu'il n'était pas plus probable qu'improbable que la juste valeur de chaque unité d'exploitation applicable évaluée soit inférieure à sa valeur comptable. Par conséquent, la société en a conclu que l'écart d'acquisition ne s'était pas déprécié au 31 décembre 2015.

Dépréciation d'actifs à long terme

Lorsque les circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs à long terme pourrait ne pas être recouvrable, la société évalue si la valeur comptable de ces actifs, exclusion faite de l'écart d'acquisition, a subi une perte de valeur. Dans le cas de tels actifs, la société évalue si une dépréciation existe en estimant les flux de trésorerie non actualisés futurs estimatifs qui devraient résulter de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Lorsque sont envisagées différentes lignes de conduite en vue du recouvrement de la valeur comptable d'un actif à long terme, une approche fondée sur des pondérations probabilistes est utilisée pour estimer les flux de trésorerie non actualisés futurs. Si, d'après ces estimations de flux de trésorerie, la valeur comptable de l'actif à long terme est irrécouvrable, une perte de valeur correspondant à l'excédent de sa valeur comptable sur sa juste valeur est comptabilisée. Par conséquent, la valeur comptable de l'actif en question sera ramenée à sa juste valeur estimative.

En ce qui a trait à ses activités à tarifs réglementés, les coûts de possession de la plupart des actifs à long terme de Hydro One sont pris en compte dans la base tarifaire s'ils génèrent un taux de rendement approuvé par la CEO. La valeur comptable des actifs et leur rendement connexe sont recouverts par voie des tarifs approuvés. Par conséquent, de tels actifs ne font l'objet d'un test de recouvrement que si la CEO refuse leur recouvrement total ou partiel ou qu'un tel refus est jugé probable.

Hydro One surveillait régulièrement les actifs de sa filiale non réglementée avant la scission, Hydro One Telecom, afin de déceler toute indication de dépréciation. La direction évaluait la juste valeur de ces actifs à long terme au moyen de techniques généralement reconnues, techniques qui comprenaient, entre autres, le recours à des ventes récentes d'actifs comparables par des tiers, à des fins de référence, et une analyse des flux de trésorerie actualisés faite en interne. Des fluctuations majeures dans la conjoncture du marché, l'évolution de l'état d'un actif ou bien un changement d'intention, de la part de la direction, quant à son utilisation étaient généralement jugés par celle-ci comme des événements déclencheurs qui commandent la réévaluation des flux de trésorerie liés à ces actifs à long terme. Aux 31 décembre 2015 et 2014, aucun actif des activités à tarifs réglementés et de l'entreprise non réglementée de la société n'avait subi de dépréciation.

Coûts liés au financement par emprunt

Pour ce qui est des passifs financiers qui ne sont pas classés parmi les instruments détenus à des fins de transaction, la société diffère les coûts de transaction externes liés aux financements par emprunt et présente les montants en cause en tant que frais d'émission de titres d'emprunt, montant reporté, dans ses bilans consolidés. Les frais d'émission de titres d'emprunt, montant reporté, sont amortis sur la durée contractuelle de la dette connexe en fonction de la méthode du taux d'intérêt effectif, et la charge d'amortissement est incluse dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu, sous le poste Charges de financement. Les coûts de transaction engagés au titre des éléments classés comme étant détenus à des fins de transaction sont passés en charge immédiatement.

Résultat étendu

Le résultat étendu s'entend du bénéfice net et des autres éléments du résultat étendu. Hydro One présente le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu dans un seul état, soit l'état consolidé des résultats et du résultat étendu.

Actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, détenus à des fins de transaction, autres passifs ou disponibles à la vente. Les actifs et passifs financiers qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur et tous les autres le sont au coût après amortissement, exception faite des débiteurs et des montants à recevoir des apparentés, lesquels sont évalués au coût ou à la juste valeur, selon le moins élevé des deux. Les débiteurs et les montants à recevoir des apparentés sont classés comme des prêts et créances. La société considère que la valeur comptable des débiteurs et des montants à recevoir des apparentés constitue une estimation raisonnable de la juste valeur en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments. Les dotations à la provision pour les débiteurs qui sont jugés douteux sont constatées comme des ajustements à la provision pour créances douteuses et sont comptabilisées lorsqu'il existe des preuves objectives que la société ne pourra recouvrer les montants conformément aux modalités initiales. Tous les instruments financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Les instruments dérivés sont mesurés à la juste valeur. Les gains et pertes découlant de l'évaluation à la juste valeur sont pris en compte dans les charges de financement de la période durant laquelle ils surviennent. La société détermine le classement de ses actifs et passifs financiers à la date de leur constatation initiale. Elle désigne certains actifs et passifs financiers comme étant détenus à la juste valeur lorsque cela est conforme à sa politique de gestion des risques, politique qui est décrite à la note 13 – Juste valeur des instruments financiers et gestion des risques.

Instruments dérivés et comptabilité de couverture

La société surveille de près les risques que posent pour ses activités les fluctuations des taux d'intérêt et, si cela convient, elle les couvre au moyen de divers instruments. Certains de ces instruments dérivés sont admissibles à la comptabilité de couverture et sont désignés comme des couvertures à des fins comptables, tandis que d'autres n'y sont pas admissibles et ne sont pas désignés en tant que couvertures (décrits ci-après comme étant des contrats non désignés) puisqu'ils font partie intégrante des relations de couverture économiques.

Les normes comptables concernant les instruments dérivés requièrent la constatation de tous les instruments dérivés qui ne satisfont pas aux critères de dispenses pour achats et ventes habituels en tant qu'actifs ou passifs à la juste valeur dans les bilans consolidés. Dans le cas des instruments dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture, la société peut choisir de les désigner comme des couvertures de flux de trésorerie ou de juste valeur. La société compense les montants de juste valeur qu'elle inscrit à ses bilans consolidés et qui ont trait à des instruments dérivés conclus avec la même contrepartie en vertu d'une convention-cadre de compensation.

Dans le cas des instruments dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture et qui sont désignés comme des couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace d'un gain ou d'une perte après impôts, est présentée comme une composante du cumul des autres éléments du résultat étendu et est reclassée dans les résultats d'exploitation de la période ou des périodes durant lesquelles la transaction couverte influe sur les résultats d'exploitation. Tout gain ou perte sur l'instrument dérivé qui représente soit l'inefficacité de la couverture soit des composantes de celle-ci qui ne sont pas prises en compte au moment de l'évaluation de l'efficacité est constaté dans les résultats d'exploitation. Dans le cas des couvertures de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé et de la position couverte sous-jacente sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats et du résultat étendu. Le gain ou la perte sur l'instrument dérivé est inscrit dans le même poste de l'état consolidé des résultats et du résultat étendu que l'est le gain ou la perte de compensation sur l'élément couvert. En outre, la société conclut des contrats sur dérivés qui constituent des couvertures économiques qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture ou qui n'ont pas été désignés en tant que couvertures. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés non désignés sont comptabilisées dans les résultats d'exploitation.

HYDRO ONE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

Les instruments dérivés incorporés sont séparés de leur contrat hôte et sont comptabilisés à leur juste valeur aux bilans consolidés lorsque a) leurs caractéristiques économiques et risques ne sont pas clairement et étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte; b) l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les résultats d'exploitation à chaque période; et c) le dérivé incorporé comme tel répond à la définition de dérivé. La société ne prend part à aucune activité de négociation ou de spéculation visant des instruments dérivés et n'avait aucun instrument dérivé incorporé au 31 décembre 2015 ou au 31 décembre 2014.

Hydro One met régulièrement au point des stratégies de couverture en tenant compte de ses objectifs de gestion des risques. À la mise en place d'une relation de couverture, lorsque la société a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, Hydro One documente en bonne et due forme la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, l'objectif de gestion des risques connexe, la nature du risque particulier qui est couvert et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. La société évalue également, lors de la mise en place de la couverture et trimestriellement par la suite, si les instruments de couverture donnent lieu à une compensation efficace des variations de la juste valeur ou de flux de trésorerie des éléments couverts.

Avantages sociaux futurs

Les avantages sociaux futurs qu'offre Hydro One comprennent des prestations de retraite, des avantages complémentaires de retraite ainsi que des avantages postérieurs à l'emploi. Les coûts des régimes de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont constatés pendant la période au cours de laquelle les membres du personnel sont en fonction.

La société constate aux bilans consolidés la situation de capitalisation de ses régimes de retraite à prestations déterminées, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, et comptabilise par la suite les variations de cette situation à la clôture de chaque exercice. Les régimes de retraite à prestations déterminées, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont considérés sous-capitalisés lorsque l'obligation au titre des prestations et avantages projetés est supérieure à la juste valeur des actifs des régimes. Un passif est inscrit aux bilans consolidés eu égard à tout montant net des obligations sous-capitalisées au titre des prestations ou avantages projetés, et ce montant peut être présenté comme un passif à court terme ou à long terme, ou les deux. La tranche à court terme correspond au montant par lequel la valeur actuarielle des prestations et avantages inclus dans l'obligation à régler dans les douze prochains mois dépasse la juste valeur des actifs des régimes. Si cette juste valeur est supérieure à l'obligation au titre des prestations et avantages projetés du régime, un actif est constaté et correspond au montant net de cette obligation qui est surcapitalisée. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas capitalisés puisqu'il n'y a aucun actif connexe dans les régimes.

Prestations de retraite

Les coûts liés au régime de retraite sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice aux fins de la présentation de l'information financière. Ces coûts sont établis par calculs actuariels, au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et selon des hypothèses qui reflètent les meilleures estimations de la direction quant à l'incidence d'événements futurs, y compris les augmentations de salaire ultérieures. Les coûts des services passés découlant de modifications du régime et tous les gains et pertes actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne résiduelle attendue d'activité des salariés actifs participant au régime et sur l'espérance de vie estimative des salariés inactifs. Les actifs du régime de retraite, soit essentiellement des titres de participation cotés en Bourse et des titres de créance de gouvernements et de sociétés, sont évalués à partir des justes valeurs à la clôture de chaque exercice. Hydro One constate un actif réglementaire équivalant au montant net de son obligation sous-capitalisée au titre des prestations projetées de son régime de retraite.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés et inclus dans les tarifs selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Des actuaires indépendants en déterminent les coûts en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des services et en se fondant sur des hypothèses qui reflètent les meilleures estimations de la direction. Les coûts des services passés découlant de modifications des régimes sont amortis par imputations aux résultats d'exploitation sur la durée moyenne résiduelle attendue d'activité des salariés. Hydro One comptabilise un actif réglementaire équivalent au montant net de son obligation non capitalisée supplémentaire au titre des avantages projetés de ses régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi à la clôture de chaque exercice d'après des rapports actuariels annuels.

Dans le cas des avantages complémentaires de retraite, tous les gains et pertes actuariels sont reportés au moyen de la méthode dite du « corridor ». Le montant calculé en excédent du corridor est amorti par imputations aux résultats d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs et sur l'espérance de vie des salariés inactifs. L'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite est réévaluée à sa juste valeur à la clôture de chaque exercice, d'après un rapport actuariel annuel, et un actif réglementaire de compensation est comptabilisé, à hauteur de l'ajustement de réévaluation.

Dans le cas des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, les passifs connexes représentant les gains actuariels à la transition aux PCGR des États-Unis, sont amortis dans les résultats d'exploitation selon la méthode dite « du corridor ». Après la transition, les gains et les pertes actuariels découlant des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi qui sont survenus au cours de l'exercice sont comptabilisés immédiatement dans les résultats d'exploitation. Les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont réévaluées à la juste valeur à la clôture de chaque exercice, d'après un rapport actuariel annuel, et un actif réglementaire de compensation est comptabilisé, à hauteur de l'ajustement de réévaluation.

Tous les coûts futurs des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi sont attribués à la main-d'œuvre et sont soit imputés aux résultats d'exploitation, soit incorporés au coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

Régime de retraite interentreprises

Les anciens salariés de Haldimand Hydro et de Woodstock Hydro participent au Régime de retraite des salariés municipaux de l'Ontario (le « régime d'OMERS »), caisse de retraite contributive et à prestations déterminées, qui regroupe de multiples entreprises du secteur public. Les anciens salariés de Norfolk Power Inc. (« Norfolk Power ») ont cessé de cotiser au régime d'OMERS lorsque Norfolk Power a été intégrée à Hydro One Networks en septembre 2015. Ces salariés participent maintenant au régime de retraite à prestations déterminées de Hydro One. Le régime d'OMERS verse des prestations de retraite fondées sur la durée de service et le salaire de l'employé. Tant les employeurs que les salariés participants sont tenus de faire des cotisations au régime. Les actifs du régime d'OMERS sont regroupés afin de fournir des prestations à tous les participants au régime et les actifs du régime ne sont pas répartis en comptes distincts pour chaque entité membre. Le régime d'OMERS est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario, sous le numéro d'enregistrement 0345983.

Hydro One comptabilise le régime d'OMERS comme un régime à cotisations déterminées étant donné qu'il lui serait difficile d'établir la valeur actualisée de l'obligation de la société, la juste valeur des actifs de ce régime ou le coût des services rendus au cours de l'exercice applicable aux salariés de Haldimand Hydro et de Woodstock Hydro. Hydro One comptabilise ses cotisations au régime d'OMERS en tant que charge de retraite, une tranche de ces montants étant capitalisée. Les montants passés en charges sont pris en compte dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration figurant dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

Rémunération à base d'actions

Hydro One évalue les régimes d'octroi d'actions en fonction de la juste valeur des octrois d'actions estimée en fonction du cours de l'action de Hydro One Limited à la date de l'octroi. Les coûts sont comptabilisés dans les états financiers selon une méthode d'attribution qui tient compte de l'acquisition progressive des droits lorsque les régimes d'octroi d'actions comportent à la fois des conditions liées au rendement et des conditions liées aux années de service. La société comptabilise un actif réglementaire équivalant aux charges à payer des régimes d'octroi d'actions constatées à chaque période, étant donné que la direction estime qu'il est probable que ces coûts seront recouvrés à l'avenir par voie du processus de tarification.

La société comptabilise également les passifs liés au régime d'unités d'actions différées (les « UAD ») des administrateurs à la juste valeur, à la date de clôture de chaque période de présentation de l'information financière jusqu'au règlement, constatant la charge de rémunération selon le mode linéaire sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur du passif au titre des UAD est fondée sur le cours de clôture de l'action ordinaire de Hydro One Limited à la date de clôture de chaque période de présentation de l'information financière.

Pertes éventuelles

Hydro One est confrontée à certaines questions d'ordre juridique et environnemental qui surviennent dans le cours normal des affaires. Pour préparer ses états financiers consolidés, la direction pose des jugements concernant l'issue future d'éventualités et constate une perte à l'égard d'éventualités en fonction de sa meilleure estimation lorsqu'elle établit qu'il est probable que cette perte soit survenue et que son montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Lorsque le montant de la perte est recouvrable à partir de tarifs futurs, un actif réglementaire est également constaté. Lorsqu'il existe une fourchette estimative de pertes probables et qu'aucune d'elles ne représente une meilleure estimation que les autres, la société constate une perte au montant à la borne inférieure de la fourchette.

La direction examine régulièrement les renseignements récents qui sont disponibles afin d'établir si les provisions constatées pour de telles pertes devraient être ajustées et si de nouvelles provisions s'imposent. Pour estimer les pertes probables, il peut être nécessaire d'analyser de nombreux scénarios et prévisions qui reposent souvent sur des jugements au sujet de mesures que pourraient prendre des tiers, tels les tribunaux fédéraux, provinciaux et municipaux ou les organismes de réglementation. Il arrive que de longues périodes s'écoulent avant que les questions touchant les passifs éventuels puissent être réglées. Les montants inscrits dans les états financiers consolidés peuvent être différents des montants réels une fois que l'issue des éventualités est connue. Ces écarts peuvent avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie futurs de la société.

Les provisions sont fondées sur des estimations courantes et elles sont assujetties à un degré d'incertitude plus élevé lorsque la période couverte par les projections est longue. Une forte tendance à la hausse ou à la baisse du nombre d'actions intentées, la nature des préjudices prétendus et le coût moyen de résolution de ces actions pourraient modifier le montant estimatif de la provision, tout comme pourrait le faire un verdict favorable ou défavorable rendu par un tribunal par suite d'un procès. Un règlement législatif fédéral ou provincial ou encore un règlement structuré pourrait également changer le montant estimatif du passif. Les frais juridiques sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Passifs environnementaux

Des passifs environnementaux sont constatés eu égard à des sites contaminés dans le passé lorsqu'il est établi que des sommes liées à des mesures environnementales correctives futures devront probablement être déboursées dans l'avenir en vertu des lois ou règlements en vigueur et que le montant des dépenses futures peut être estimé de manière raisonnable. Hydro One constate un passif pour les dépenses futures estimatives associées à l'évaluation et à la remise en état des terrains contaminés ainsi qu'au retrait progressif et à la destruction de l'huile minérale contaminée aux biphényles polychlorés (« BPC ») qui est retirée de l'équipement électrique, d'après la valeur actualisée de ces dépenses futures estimatives. La société calcule la valeur actualisée au moyen d'un taux d'actualisation équivalant au taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit des instruments financiers dont les échéances correspondent au schéma des dépenses futures liées à l'environnement. Comme la société prévoit continuer de recouvrer ces dépenses futures au moyen des tarifs futurs, un actif réglementaire de compensation a été constaté pour tenir compte du recouvrement futur de ces dépenses liées à l'environnement auprès de ses clients. Hydro One revoit ses estimations des dépenses futures liées à l'environnement chaque année, ou plus souvent, si des éléments laissent croire que les circonstances ont changé.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont constatées au titre des obligations juridiques de retrait ou d'élimination futurs d'actifs à long terme. Ces obligations peuvent résulter de l'acquisition, de la construction, du développement et (ou) de l'utilisation normale des actifs. Des obligations conditionnelles liées à la mise hors service d'immobilisations sont constatées lorsqu'une obligation juridique de procéder à des travaux futurs de mise hors service d'un actif, mais dont le calendrier et (ou) la méthode de règlement dépendent d'un événement futur sur lequel la société peut avoir ou ne pas avoir de contrôle. Dans une telle situation, l'obligation de procéder aux travaux de mise hors service d'un actif est inconditionnelle, même s'il existe des incertitudes, au calendrier et (ou) à la méthode de règlement.

Lorsque la société comptabilise une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, la valeur actualisée des dépenses estimatives futures requises pour mener à terme la mise hors service d'immobilisations est constatée dans la période durant laquelle l'obligation naît, s'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. En règle générale, la valeur actualisée des dépenses estimatives futures est ajoutée à la valeur comptable de l'immobilisation connexe et les coûts de mise hors service d'immobilisations en découlant sont alors amortis sur la durée de vie utile estimative des immobilisations. Lorsqu'un actif n'est plus en service au moment de la comptabilisation d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, le coût de la mise hors service est comptabilisé dans les résultats d'exploitation.

Certains actifs de la société liés au transport et à la distribution, surtout ceux se trouvant dans des parcelles grevées d'une servitude ou des emprises qu'elle ne possède pas, peuvent être assortis d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, conditionnelles ou non. La majorité des servitudes et des emprises de la société sont soit perpétuelles, soit renouvelées automatiquement chaque année. Les droits fonciers d'une durée déterminée sont généralement prolongés ou renouvelés. Comme la société s'attend à utiliser la majeure partie de ses installations de façon pérenne, il n'existe actuellement aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations relative à ces actifs. Si, dans l'avenir, une installation ne semble plus respecter les hypothèses de perpétuité, elle fera l'objet d'un examen pour déterminer s'il existe une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations pouvant être estimée. Si cela est le cas, une telle obligation sera alors constatée.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la société comptabilisées à ce jour se rapportent aux dépenses futures estimatives associées au retrait et à l'élimination de matériel contaminé à l'amiante dans certaines de ses installations et au démantèlement de certains postes de commutation situés sur des sites qu'elle ne possède pas.

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES**Récentes prises de position en comptabilité n'ayant pas encore été adoptées**

En janvier 2015, le Financial Accounting Standards Board (le « FASB ») a publié l'Accounting Standards Update (l'« ASU ») 2015-01, *Income Statement – Extraordinary and Unusual Items (Subtopic 225-20): Simplifying Income Statement Presentation by Eliminating the Concept of Extraordinary Items*. Cette ASU élimine l'obligation pour les entités présentant l'information financière de devoir estimer si une transaction ou un événement sous-jacent est un élément extraordinaire et, le cas échéant, de le présenter de façon distincte dans l'état des résultats. Cette ASU s'applique aux exercices, et aux périodes intermédiaires qui les composent, ouverts après le 15 décembre 2015. L'adoption de cette ASU ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la société.

En février 2015, le FASB a publié l'ASU 2015-02, *Consolidation (Topic 810): Amendments to the Consolidation Analysis*. Cette ASU fournit des directives à l'égard de l'analyse qu'une entité présentant l'information financière doit effectuer afin de déterminer si elle doit consolider certains types d'entités juridiques. Cette ASU s'applique aux exercices, et aux périodes intermédiaires qui les composent, ouverts après le 15 décembre 2015. L'adoption de cette ASU ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la société.

HYDRO ONE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

En avril 2015, le FASB a publié l'ASU 2015-03, *Interest – Imputation of Interest (Subtopic 835-30): Simplifying the Presentation of Debt Issuance Costs*. Cette ASU exige que les frais d'émission de titres d'emprunt se rapportant à une obligation liée à la dette comptabilisée soient présentés au bilan à titre de réduction directe de la valeur comptable de cette obligation. Les directives de comptabilisation et d'évaluation qui régissent les frais d'émission de titres d'emprunt n'ont pas été modifiées. Cette ASU s'applique aux exercices, et aux périodes intermédiaires qui les composent, ouverts après le 15 décembre 2015. Au moment de l'adoption de cette ASU, soit au premier trimestre de 2016, le montant reporté des frais d'émission de titres d'emprunt actuellement présentés dans les autres actifs à long terme sera reclassé et présenté à titre de déduction de la valeur comptable de la dette à long terme.

En avril 2015, le FASB a publié l'ASU 2015-04, *Compensation – Retirement Benefits (Topic 715): Practical Expedient for the Measurement Date of an Employer's Defined Benefit Obligation and Plan Assets*. Cette ASU autorise les entités dont la fin d'exercice ne coïncide pas avec la fin d'un mois civil, et dont une période intermédiaire comporte un événement important nécessitant la réévaluation des actifs ou des passifs des régimes à prestations déterminées à évaluer ces actifs et passifs à la date de fin de mois la plus proche de la fin de leur exercice. Cette ASU s'applique aux exercices, et aux périodes intermédiaires qui les composent, ouverts après le 15 décembre 2015. L'adoption de cette ASU ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers consolidés de la société.

En avril 2015, le FASB a publié l'ASU 2015-05, *Intangibles – Goodwill and Other – Internal-Use Software (Subtopic 350-40): Customer's Accounting for Fees Paid in a Cloud Computing Arrangement*. Cette ASU fournit aux clients des directives sur la façon de déterminer si une entente d'infonuagique comporte une licence d'utilisation de logiciel et sur la comptabilisation d'une telle entente. Cette ASU s'applique aux exercices, et aux périodes intermédiaires qui les composent, ouverts après le 15 décembre 2015. La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette ASU sur ses états financiers consolidés.

En août 2015, le FASB a publié l'ASU 2015-14, *Revenue from Contracts with Customers (Topic 606): Deferral of the Effective Date*. Cette ASU reporte de un an la date d'entrée en vigueur de l'ASU 2014-09, *Revenue from Contracts with Customers (Topic 606)* publiée par le FASB en mai 2014. L'ASU 2014-09 fournit des directives relativement à la comptabilisation des produits dans le cas d'un transfert de biens ou de services promis à un client, selon un montant qui reflète la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. La directive de l'ASU 2014-09 est désormais en vigueur pour les exercices, et les périodes intermédiaires qui les composent, ouverts après le 15 décembre 2017. La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'ASU 2014-09 sur ses états financiers consolidés.

En septembre 2015, le FASB a publié l'ASU 2015-16, *Business Combinations (Topic 805): Simplifying the Accounting for Measurement-Period Adjustments*. Les modifications contenues dans cette ASU exigent qu'un acquéreur comptabilise les ajustements apportés aux montants provisoires qui sont établis au cours de la période d'évaluation d'un regroupement d'entreprises dans la période de présentation de l'information au cours de laquelle les montants de ces ajustements sont déterminés. Les modifications contenues dans la mise à jour exigent qu'un acquéreur présente de façon distincte dans le corps de l'état des résultats ou dans les notes afférentes la tranche du montant comptabilisé dans les résultats de la période en cours (pour chaque poste distinct) qui aurait été comptabilisée au cours de périodes antérieures si l'ajustement des montants provisoires avait été comptabilisé en date de l'acquisition. Cette ASU s'applique aux exercices, et aux périodes intermédiaires qui les composent, ouverts après le 15 décembre 2015. Au moment de l'adoption de cette mise à jour, au premier trimestre de 2016, la société en appliquera les directives aux ajustements des évaluations futurs liés à ses regroupements d'entreprises futurs, le cas échéant.

En novembre 2015, le FASB a publié l'ASU 2015-17, *Income Tax (Topic 740): Balance Sheet Classification of Deferred Taxes*. Les modifications contenues dans cette ASU exigent que tous les actifs et les passifs d'impôts différés soient classés au bilan comme non courants. Cette ASU s'applique aux exercices, et aux périodes intermédiaires qui les composent, ouverts après le 15 décembre 2016. Au moment de l'adoption de cette mise à jour, au premier trimestre de 2017, les actifs et les passifs d'impôts différés de la société seront reclassés aux bilans consolidés, comme actifs et passifs non courants.

En janvier 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-01, *Financial Instruments – Overall (Subtopic 825-10): Recognition and Measurement of Financial Assets and Financial Liabilities*. Cette ASU exige que les placements en capitaux propres soient évalués à la juste valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées dans le bénéfice net, et rehaussent les exigences relatives à la présentation des actifs financiers et des passifs financiers et aux informations à fournir à leur sujet dans les états financiers. Cette ASU simplifie également l'évaluation de la dépréciation des placements en capitaux propres dont la juste valeur peut difficilement être déterminée en exigeant qu'une évaluation qualitative soit faite pour repérer toute dépréciation. Cette ASU

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

s'applique aux exercices, et aux périodes intermédiaires qui les composent, ouverts après le 15 décembre 2017. La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette ASU sur ses états financiers consolidés.

4. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Acquisition de Woodstock Hydro

Le 31 octobre 2015, Hydro One a acquis la totalité des actions ordinaires de Woodstock Hydro, société de distribution d'électricité établie dans le sud-ouest de l'Ontario. Le prix d'achat total pour Woodstock Hydro s'est établi à environ 32 millions de dollars.

Le tableau ci-après résume la détermination provisoire de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge :

(en millions de dollars canadiens)

Trésorerie et équivalents de trésorerie	3
Fonds de roulement	4
Immobilisations corporelles	28
Actifs incorporels	1
Actifs d'impôts différés	2
Écart d'acquisition	17
Dette à long terme	(17)
Autres passifs à long terme	(2)
Passif au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi	(1)
Instruments dérivés	(3)
	32

La détermination provisoire de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge se fonde sur les estimations provisoires de la direction et sur certaines hypothèses posées à l'égard de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge. En raison du moment où est survenue l'opération, la société n'a pas encore achevé son évaluation définitive de la juste valeur au 31 décembre 2015. Par ailleurs, la convention d'achat prévoit des ajustements définitifs du prix d'achat fondés sur le montant convenu du fonds de roulement et d'autres soldes à la date d'acquisition, ajustements qui n'ont pas encore été établis définitivement. La société continuera d'examiner les renseignements et d'effectuer d'autres analyses avant d'établir le montant définitif du prix d'achat et la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge. Le prix d'achat total réel et la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge peuvent différer des montants ci-dessus.

L'écart d'acquisition, d'environ 17 millions de dollars, découlant de l'acquisition de Woodstock Hydro, est constitué en grande partie de synergies et d'économies d'échelle attendues du regroupement des activités de Hydro One et de Woodstock Hydro. La totalité de l'écart d'acquisition a été attribuée à l'entreprise de distribution de Hydro One. Les résultats financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 reflètent des produits de 12 millions de dollars et un bénéfice net de 1 million de dollars attribuables à Woodstock Hydro. Tous les coûts liés à l'acquisition ont été passés en charges dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu. Les informations financières de Woodstock Hydro sont négligeables aux fins des résultats financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et, par conséquent, elles n'ont pas été présentées sur une base pro forma.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

Scission de Hydro One Brampton

Le 31 août 2015, Hydro One a réalisé la scission de sa filiale Hydro One Brampton. La scission a été comptabilisée comme un transfert non monétaire, non réciproque avec la Province, fondée sur sa valeur comptable au 31 août 2015. Les opérations qui ont immédiatement précédé cette scission ainsi que l'opération de scission comme telle s'établissent comme suit :

- Hydro One a souscrit 357 actions ordinaires de Hydro One Brampton pour un prix de souscription global de 53 millions de dollars.
- Hydro One a cédé à une société appartenant en propriété exclusive à la Province, la totalité des actions émises et en circulation de Hydro One Brampton à titre de dividende en nature; ainsi que la totalité de la dette à long terme intersociétés d'un montant en capital global de 193 millions de dollars, majoré des intérêts courus de 3 millions de dollars, due par Hydro One Brampton à Hydro One, à titre de remboursement de capital déclaré de 196 millions de dollars sur ses actions ordinaires.

Dans le cadre de la scission de Hydro One Brampton, les actifs et les passifs suivants de Hydro One Brampton ont été transférés :

(en millions de dollars canadiens)

Fonds de roulement	33
Immobilisations corporelles et actifs incorporels (montant net)	360
Autres actifs à long terme	6
Passifs à long terme	(205)

Du fait de la scission, l'écart d'acquisition de Hydro One Brampton d'un montant de 60 millions de dollars a été éliminé du bilan consolidé.

Acquisition de Haldimand Hydro

Le 30 juin 2015, Hydro One a fait l'acquisition de la totalité des actions ordinaires de Haldimand Hydro, société de distribution d'électricité établie dans le sud-ouest de l'Ontario. Le prix d'achat total définitif pour Haldimand Hydro s'est établi à environ 73 millions de dollars.

Le tableau ci-après résume la détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge :

(en millions de dollars canadiens)

Trésorerie et équivalents de trésorerie	3
Fonds de roulement	5
Immobilisations corporelles	52
Actifs d'impôts différés	1
Écart d'acquisition	33
Dette à long terme	(18)
Passifs réglementaires	(3)
	73

La détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge est fondée sur les estimations de la direction et sur certaines hypothèses relatives à la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge.

HYDRO ONE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

L'écart d'acquisition, d'environ 33 millions de dollars, découlant de l'acquisition de Haldimand Hydro est constitué en grande partie de synergies et d'économies d'échelle attendues du regroupement des activités de Hydro One et de Haldimand Hydro. La totalité de l'écart d'acquisition a été attribuée à l'entreprise de distribution de Hydro One. Les résultats financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 reflètent des produits de 32 millions de dollars et un bénéfice net de 6 millions de dollars attribuables à Haldimand Hydro. Tous les coûts liés à l'acquisition ont été passés en charges dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu. Les informations financières de Haldimand Hydro sont négligeables aux fins des résultats financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et, par conséquent, elles n'ont pas été présentées sur une base pro forma.

Acquisition de Norfolk Power

Le 29 août 2014, Hydro One a acquis la totalité des actions ordinaires de Norfolk Power, société de distribution d'électricité et de télécommunications établie dans le sud-ouest de l'Ontario. Norfolk Power était une société de portefeuille pour deux filiales, Norfolk Power Distribution Inc. (« NPDI ») et Norfolk Energy Inc. Le prix d'achat total pour Norfolk Power, déduction faite de la dette à long terme prise en charge, s'est établi à environ 68 millions de dollars. Le prix d'achat a été établi de manière définitive en 2015, sans qu'aucun ajustement n'ait été apporté à la répartition du prix d'achat provisoire tel qu'il a été présenté au 31 décembre 2014.

Le tableau ci-après résume la détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge :

(en millions de dollars canadiens)

Fonds de roulement	6
Immobilisations corporelles	56
Actifs d'impôts différés	1
Écart d'acquisition	40
Dette bancaire	(3)
Instruments dérivés	(3)
Dette à long terme	(26)
Passif au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi	(1)
Passif environnemental	(1)
Créditeurs et autres passifs à long terme	(1)
	68

La détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge se fonde sur les estimations de la direction et sur certaines hypothèses posées à l'égard de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge.

Un écart d'acquisition d'environ 40 millions de dollars découlant de l'acquisition de Norfolk Power est constitué en grande partie de synergies et d'économies d'échelle attendues du regroupement des activités de Hydro One et de Norfolk Power. La totalité de l'écart d'acquisition a été attribuée à l'entreprise de distribution de Hydro One. Les résultats financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 reflètent des produits de 18 millions de dollars et un bénéfice net inférieur à 1 million de dollars attribuables à Norfolk Power. Tous les coûts liés à l'acquisition ont été passés en charges dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu. Les informations financières de Norfolk Power sont négligeables aux fins des résultats financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et, par conséquent, elles n'ont pas été présentées sur une base pro forma.

Divers

Le 6 novembre 2015, Hydro One a réalisé la scission de sa filiale Hydro One Telecom. La scission a été comptabilisée comme un transfert non monétaire, non réciproque avec Hydro One Limited, fondée sur sa valeur comptable au 6 novembre 2015. Hydro One a cédé à Hydro One Limited la totalité des actions émises et en circulation de Hydro One Telecom, d'un montant total de 17 millions de dollars, ainsi que la totalité de la dette intersociétés à recevoir détenue par Hydro One exigible auprès de Hydro One Telecom Inc. et de Hydro One Telecom Link Limited, d'un montant total de 21 millions de dollars, à titre de remboursement de capital déclaré de 38 millions de dollars sur ses actions ordinaires.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014**

Le 6 novembre 2015, Hydro One a réalisé la scission de sa filiale MBSI. La scission a été comptabilisée comme un transfert non monétaire, non réciproque avec Hydro One Limited, fondée sur sa valeur comptable au 6 novembre 2015. Hydro One a cédé à Hydro One Limited la totalité des actions émises et en circulation de MBSI ainsi que la totalité de la dette intersociétés détenue par Hydro One exigible auprès de MBSI, à titre de remboursement de capital déclaré de 3 millions de dollars sur ses actions ordinaires.

5. AMORTISSEMENT

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Amortissement des immobilisations corporelles	594	565
Amortissement des actifs incorporels	54	53
Coût du retrait d'actifs	90	81
Amortissement des actifs réglementaires	19	23
	757	722

6. CHARGES DE FINANCEMENT

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Intérêts sur la dette à long terme	417	432
Autres	16	12
Moins : les intérêts capitalisés sur les immobilisations et le développement en cours	(52)	(49)
le gain sur les swaps de taux d'intérêt	(2)	(10)
les intérêts gagnés sur les placements	(3)	(6)
	376	379

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014****7. IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE**

Les impôts sur le bénéfice/la provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés diffèrent du montant qui aurait été comptabilisé d'après le taux d'imposition du gouvernement fédéral canadien et de l'Ontario combiné prévu par la loi. Le rapprochement entre le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition réel est le suivant :

Exercices clos les 31 décembre <i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2015	2014
Impôts sur le bénéfice /provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés au taux prévu par la loi	216	222
Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit :		
Écarts temporaires nets inclus dans les montants imputés aux abonnés :		
Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable	(37)	(72)
Excédent des cotisations au régime de retraite sur la charge de retraite	(25)	(24)
Coûts indirects capitalisés à des fins comptables, mais déduits à des fins fiscales	(15)	(15)
Intérêts capitalisés à des fins comptables, mais déduits à des fins fiscales	(13)	(13)
Dépenses liées à l'environnement	(5)	(5)
Crédits d'impôt à l'investissement non remboursables	(2)	(3)
Excédent de la charge au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi sur les paiements en espèces	(1)	3
Ajustements de l'exercice précédent	(1)	(4)
Autres	(2)	(1)
Écarts temporaires nets	(101)	(134)
Économie d'impôts nette découlant du délaissement du régime fondé sur les paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés au profit du régime fiscal fédéral	(9)	—
Scission de Hydro One Brampton	7	—
Écarts permanents nets	1	1
Total des impôts sur le bénéfice/de la provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés	114	89

Les principales composantes de la charge d'impôts sont les suivantes :

Exercices clos les 31 décembre <i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2015	2014
Impôts sur le bénéfice exigibles/provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés exigibles	2 931	79
Impôts sur le bénéfice différés/provision pour (recouvrement des) paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés différés	(2 817)	10
Total des impôts sur le bénéfice/de la provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés	114	89
Taux d'imposition effectif	13,97 %	10,63 %

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014**

Le montant de la provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés/des impôts sur le bénéfice exigibles est remis à la SFIEO (régime des paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés) et à l'ARC (régime fiscal fédéral) ou reçu de ces dernières. Au 31 décembre 2015, une somme de 12 millions de dollars (39 millions de dollars en 2014) à recevoir de la SFIEO était prise en compte dans le poste Montants à recevoir des apparentés du bilan consolidé et une somme de 1 million de dollars (néant en 2014) à recevoir de l'ARC était prise en compte dans le poste Charges payées d'avance et autres actifs du bilan consolidé.

Dans le cadre du PAPE, l'exonération d'impôt dont Hydro One jouissait en vertu du régime fiscal fédéral a cessé de s'appliquer. Aux termes du régime des paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés, Hydro One a été réputée avoir cédé ses actifs immédiatement avant de perdre le statut qui l'exonérait d'impôt en vertu du régime fiscal fédéral, ce qui l'a obligée à faire des paiements en remplacement des impôts d'un montant total de 2,6 milliards de dollars (la « taxe de départ »). Pour permettre à Hydro One de verser ce montant, Hydro One Limited a souscrit 39 598 actions ordinaires de Hydro One pour la somme de 2,6 milliards de dollars. Hydro One a utilisé le produit de cette souscription pour acquitter la taxe de départ.

Au 31 décembre 2015, le total des impôts sur le bénéfice/de la provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés comprenait des impôts sur le bénéfice différés/un recouvrement des paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés différés de 2 817 millions de dollars (provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés différés de 10 millions de dollars en 2014) y compris 2 798 millions de dollars (néant en 2014) découlant du délaissement du régime des paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés au profit du régime fiscal fédéral, montant qui n'est pas inclus dans le processus de tarification, calculés au moyen de la méthode axée sur le bilan. Les soldes au titre des impôts sur le bénéfice différés/de la provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés différés qui devraient être pris en compte dans le processus de tarification sont contrebalancés par les actifs et passifs réglementaires de sorte à refléter le recouvrement ou l'élimination anticipé de ces soldes par voie des tarifs d'électricité futurs.

Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés découlent de la différence entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs de la société. Aux 31 décembre 2015 et 2014, les actifs et passifs d'impôts différés étaient les suivants :

31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Actifs d'impôts différés		
Excédent de l'amortissement comptable sur l'amortissement fiscal	918	(4)
Excédent de la charge au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi sur les paiements en espèces	572	8
Dépenses liées à l'environnement	75	4
Pertes autres qu'en capital	62	—
Autres	2	(1)
Total des actifs d'impôts différés	1 629	7
Moins la tranche échéant à moins de un an	19	—
	1 610	7

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014**

31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Passifs d'impôts différés		
Montants réglementaires non constatés aux fins fiscales	(153)	(140)
Participation dans la société en commandite	(41)	(38)
Écart d'acquisition	(10)	(21)
Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable	(1)	(1 713)
Excédent de la charge au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi sur les paiements en espèces	–	559
Dépenses liées à l'environnement	–	59
Autres	(1)	–
Total des passifs d'impôts différés	(206)	(1 294)
Moins la tranche échéant à moins de un an	–	19
	(206)	(1 313)

En 2015 et 2014, il n'y a eu aucune variation du taux applicable aux impôts futurs. La société a comptabilisé une provision pour moins-value d'un montant de 278 millions de dollars (néant en 2014) à l'égard des immobilisations non amortissables.

8. DÉBITEURS

31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Débiteurs – facturés	374	496
Débiteurs – non facturés	459	586
Débiteurs, montant brut	833	1 082
Provision pour créances douteuses	(61)	(66)
Débiteurs, montant net	772	1 016

En 2015, la société a modifié la méthode d'estimation des débiteurs non facturés en faisant appel à une nouvelle technologie qui améliore l'exactitude du processus d'estimation. Cette modification a été constatée de manière prospective dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Au 31 décembre 2015, la modification de la technologie servant aux estimations a donné lieu à une diminution d'environ 121 millions de dollars des débiteurs non facturés, et à l'inscription d'un montant compensatoire correspondant à l'égard de diverses composantes des comptes d'écarts liés au règlement de détail (« CELRD »). La révision des estimations n'a eu aucune incidence importante sur le bénéfice net de 2015.

Le tableau suivant indique l'évolution de la provision pour créances douteuses au cours des exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Provision pour créances douteuses – 1 ^{er} janvier	(66)	(36)
Sorties du bilan	37	24
Dotations à la provision pour créances douteuses	(32)	(54)
Provision pour créances douteuses – 31 décembre	(61)	(66)

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

31 décembre 2015 <i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Immobilisations corporelles	Amortissement cumulé	Immobilisations en cours	Total
Transport	13 803	4 625	853	10 031
Distribution	9 205	3 177	238	6 266
Communications	1 006	609	18	415
Administration et service	1 531	848	35	718
Servitudes	523	60	—	463
	26 068	9 319	1 144	17 893

31 décembre 2014 <i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Immobilisations corporelles	Amortissement cumulé	Immobilisations en cours	Total
Transport	13 209	4 416	626	9 419
Distribution	9 076	3 225	320	6 171
Communications	1 100	615	56	541
Administration et service	1 502	793	23	732
Servitudes	623	85	—	538
	25 510	9 134	1 025	17 401

Les charges de financement capitalisées à l'égard des immobilisations corporelles en cours de construction ont totalisé 50 millions de dollars en 2015 (48 millions de dollars en 2014).

10. ACTIFS INCORPORELS

31 décembre 2015 <i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Actifs incorporels	Amortissement cumulé	Aménagements en cours de réalisation	Total
Logiciels d'application	579	270	24	333
Autres actifs	7	4	—	3
	586	274	24	336

31 décembre 2014 <i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Actifs incorporels	Amortissement cumulé	Aménagements en cours de réalisation	Total
Logiciels d'application	573	303	3	273
Autres actifs	5	2	—	3
	578	305	3	276

Les charges de financement capitalisées dans les actifs incorporels en cours de réalisation se sont établies à 1 million de dollars en 2015 (1 million de dollars en 2014). La charge d'amortissement annuelle estimative à l'égard des actifs incorporels se présente comme suit : 57 millions de dollars en 2016, 57 millions de dollars en 2017, 57 millions de dollars en 2018, 47 millions de dollars en 2019 et 30 millions de dollars en 2020.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

11. ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

Les actifs et les passifs réglementaires résultent du processus de tarification. Hydro One a enregistré les actifs et les passifs réglementaires suivants :

31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Actifs réglementaires		
Actif réglementaire au titre des impôts différés	1 445	1 327
Actif réglementaire au titre des prestations de retraite	952	1 236
Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	240	273
Environnement	207	239
CELRD	110	11
Écarts liés aux coûts de retraite	37	90
Majoration tarifaire pour les années 2015 à 2017	20	—
Exemption au titre du CRD	10	16
Rémunération à base d'actions	10	—
Coûts de démarrage liés à B2M LP	8	—
Différentiel des évaluations de coûts de la CEO	—	12
Autres	12	27
Total des actifs réglementaires	3 051	3 231
Moins : la tranche échéant à moins de un an	36	31
	3 015	3 200
Passifs réglementaires		
Écarts liés aux produits externes	87	54
Écart lié aux dépenses en matière d'énergie verte	76	83
Report et écart liés au programme de CGD	53	25
Passif réglementaire au titre des impôts différés	23	21
Report lié aux économies au titre de la TVP	4	19
Autres	12	13
Total des passifs réglementaires	255	215
Moins : la tranche échéant à moins de un an	19	47
	236	168

Actif et passif réglementaires au titre des impôts différés

Les impôts différés sont constatés pour tenir compte des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant aux états financiers et leur valeur fiscale correspondante utilisée pour calculer le bénéfice imposable. La société a constaté des actifs et des passifs réglementaires qui correspondent aux actifs d'impôts différés résultant du processus de tarification. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, la charge d'impôts aurait été comptabilisée selon la méthode axée sur le bilan, et aucun compte réglementaire n'aurait été établi au titre des impôts devant être recouvrés au moyen des tarifs futurs. Par conséquent, la charge d'impôts en 2015 aurait été plus élevée d'environ 101 millions de dollars (132 millions de dollars en 2014).

Actif réglementaire au titre des prestations de retraite

Selon les ordonnances tarifaires de la CEO, les coûts du régime de retraite sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse puisque les cotisations de l'employeur sont versées à la caisse de retraite conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario). La société comptabilise aux bilans consolidés le montant net non capitalisé des obligations liées au régime de retraite, ainsi qu'un actif réglementaire de compensation. Un actif réglementaire est comptabilisé étant donné que la direction estime qu'il est probable que les coûts des prestations de retraite seront recouvrés dans l'avenir au moyen du processus de tarification. L'obligation au titre des prestations de retraite est réévaluée à sa juste valeur à la clôture chaque exercice d'après un rapport actuariel annuel, et un actif réglementaire de compensation est comptabilisé, à hauteur de l'ajustement de réévaluation. Si ce n'était de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les autres éléments du résultat étendu en 2015 auraient été plus élevés de 284 millions de dollars (moins élevés de 391 millions de dollars en 2014).

HYDRO ONE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi

La société comptabilise aux bilans consolidés le montant net non capitalisé des obligations liées aux régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, ainsi qu'une compensation supplémentaire liée aux actifs réglementaires connexes. Un actif réglementaire est comptabilisé étant donné que la direction estime qu'il est probable que les coûts des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi seront recouvrés dans l'avenir au moyen du processus de tarification. L'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi est réévaluée à sa juste valeur à la clôture de chaque exercice d'après un rapport actuariel annuel, et un actif réglementaire de compensation est comptabilisé, à hauteur de l'ajustement de réévaluation. Si ce n'était de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les autres éléments du résultat étendu en 2015 auraient augmenté de 33 millions de dollars (augmenté de 35 millions de dollars en 2014).

Environnement

Hydro One comptabilise un passif au titre des dépenses futures estimatives à engager pour remettre en état les sites contaminés. Étant donné que ces dépenses sont censées être recouvrables au moyen des tarifs futurs, la société a comptabilisé un montant équivalent à titre d'actif réglementaire. En 2015, cet actif réglementaire lié à l'environnement a été réduit de 24 millions de dollars (33 millions de dollars en 2014) afin de refléter les variations correspondantes du passif de la société en matière de BPC, et il a été haussé de 1 million de dollars (13 millions de dollars en 2014) pour tenir compte des variations du passif lié à l'évaluation et à la remise en état des terrains. L'actif réglementaire lié à l'environnement est porté en résultat d'une manière conforme au modèle des dépenses réelles engagées et imputées aux passifs environnementaux. La CEO a la possibilité d'examiner et d'évaluer la prudence de toutes les dépenses réglementaires réelles de Hydro One en matière d'environnement et le moment où elles sont toutes recouvrées. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration de 2015 auraient été moins élevées de 23 millions de dollars (20 millions de dollars en 2014). Par ailleurs, la charge d'amortissement de 2015 aurait été moins élevée de 19 millions de dollars (18 millions de dollars en 2014) et les charges de financement de 2015 auraient été plus élevées de 10 millions de dollars (11 millions de dollars en 2014).

CELRD

Hydro One a reporté certains montants au titre d'écarts liés au règlement de détail en vertu des dispositions de l'article 490 de l'*Accounting Procedures Handbook* de la CEO. En mars 2015, la CEO a approuvé le règlement du total du solde des CELRD accumulé entre janvier 2012 et décembre 2013, y compris les intérêts courus, montant devant être recouvré au moyen des majorations tarifaires pour les années 2015 à 2017. En 2015, la société a modifié sa méthode d'estimation des débiteurs non facturés, compte tenu de la nouvelle technologie mise en place pour améliorer l'exactitude du processus d'estimation. Au 31 décembre 2015, la modification apportée aux estimations avait entraîné une baisse d'environ 121 millions de dollars des débiteurs non facturés, et l'inscription d'un montant compensatoire correspondant à l'égard de diverses composantes des comptes d'écarts liés au règlement de détail. La modification apportée aux estimations n'a eu aucune incidence importante sur le bénéfice net de 2015.

Écarts liés aux coûts de retraite

Le compte d'écarts liés aux coûts de retraite a été établi à l'égard des entreprises de transport et de distribution de Hydro One Networks afin de comptabiliser l'écart entre la charge de retraite réellement engagée et les coûts de retraite estimatifs approuvés par la CEO. Le solde de ce compte réglementaire reflète l'excédent des coûts de retraite versés en regard des montants approuvés par la CEO. En mars 2015, la CEO a approuvé le règlement de la partie attribuable à l'entreprise de distribution de la totalité du compte d'écarts liés aux coûts de retraite au 31 décembre 2013, y compris les intérêts courus, montant devant être recouvré au moyen des majorations tarifaires pour les années 2015 à 2017. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les produits en 2015 auraient été moins élevés de 6 millions de dollars (10 millions de dollars en 2014).

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

Majoration tarifaire pour les années 2015 à 2017

En mars 2015, dans la cadre de sa décision portant sur la demande de tarifs de distribution de Hydro One Networks pour les années 2015 à 2019, la CEO a approuvé le règlement de certains comptes de report et comptes d'écart, y compris des CELRD et les intérêts courus. Le compte au titre de la majoration tarifaire pour les années 2015 à 2017 comprend les soldes approuvés à des fins de règlement par la CEO, lesquels seront éliminés sur une période de 32 mois conformément à la décision de la CEO.

Exemption au titre du CRD

En juin 2010, Hydro One Networks a déposé une demande auprès de la CEO portant sur les nouvelles règles de la CEO en matière de responsabilité des coûts contenues dans l'avis de modification du code des réseaux de distribution (« CRD ») d'octobre 2009 de la CEO, en ce qui a trait au raccordement de certaines installations de production d'énergie renouvelable déjà raccordées ou qui ont fait l'objet d'une évaluation de l'incidence de leur raccordement avant le 21 octobre 2009. Cette demande visait à faire approuver la comptabilisation et le report des coûts non prévus, engagés par Hydro One Networks et découlant du raccordement de certaines installations de production d'énergie renouvelable. La CEO a statué que certaines dépenses spécifiques qui avaient été relevées pouvaient être comptabilisées dans le compte de report, sous réserve de leur examen par la CEO dans le cadre des demandes de tarifs subséquentes de Hydro One Networks. En mars 2015, la CEO a approuvé le règlement du compte de report lié à l'exemption au titre du CRD au 31 décembre 2013, y compris les intérêts courus, montant devant être recouvré au moyen des majorations tarifaires pour les années 2015 à 2017. Par ailleurs, la CEO a également approuvé la demande faite par Hydro One visant l'élimination de ce compte de report, et il n'y a eu aucun ajout à ce compte réglementaire en 2015.

Rémunération à base d'actions

La société comptabilise les coûts liés à la rémunération à base d'actions comme un actif réglementaire étant donné que la direction estime qu'il est probable que ces coûts seront recouverts dans l'avenir au moyen du processus de tarification. Au 31 décembre 2015, les coûts liés à la rémunération à base d'actions se rapportaient aux régimes d'octroi d'actions, ils étaient évalués à la juste valeur estimée en fonction du cours de l'action de Hydro One Limited à la date de l'octroi et étaient comptabilisés selon une méthode d'attribution qui tient compte de l'acquisition progressive des droits. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration en 2015 auraient été plus élevées de 5 millions de dollars (néant en 2014).

Coûts de démarrage liés à B2M LP

En décembre 2015, la CEO a rendu une décision portant sur la demande de B2M LP pour les années 2015-2019, dans laquelle elle a approuvé le recouvrement de coûts de démarrage liés à B2M LP de 8 millions de dollars. Ces coûts seront recouverts sur une période de quatre ans commençant en 2016, conformément à la décision de la CEO.

Différentiel des évaluations de coûts de la CEO

En avril 2010, la CEO a rendu une décision concernant la demande de tarifs de distribution de Hydro One Networks pour 2010 et 2011. Dans le cadre de sa décision, la CEO a aussi approuvé les soldes du compte de différentiel des évaluations de coûts de la CEO lié à la distribution afin de comptabiliser l'écart entre les montants approuvés dans les tarifs et les dépenses réelles relatives aux évaluations de coûts de la CEO. En mars 2015, la CEO a approuvé le règlement du compte de différentiel des évaluations de coûts de la CEO au 31 décembre 2013, y compris les intérêts courus, montant devant être recouvré au moyen des majorations tarifaires pour les années 2015 à 2017. Par ailleurs, la CEO a également approuvé la demande faite par Hydro One visant l'élimination de ce compte de report, et il n'y a eu aucun ajout à ce compte réglementaire en 2015.

HYDRO ONE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

Écarts liés aux produits externes

En mai 2009, la CEO a approuvé les montants prévus au titre des produits tirés des services d'exportation, les produits externes liés à l'utilisation secondaire des terrains et les produits externes tirés de l'entretien des postes ainsi que des travaux d'ingénierie et de construction. En novembre 2012, la CEO a une fois de plus approuvé les montants prévus liés à cette catégorie de produits et a étendu le champ d'application de sorte à inclure tous les « autres » produits externes. Le solde du compte d'écarts liés aux produits externes reflète l'excédent des produits externes réels sur les montants prévus approuvés par la CEO.

Écart lié aux dépenses en matière d'énergie verte

En avril 2010, la CEO a demandé l'établissement de comptes de report dans lesquels est enregistré l'écart entre les produits constatés découlant des dépenses engagées au titre du programme d'énergie verte et les recouvrements reçus réellement.

Compte de report et d'écart aux fins du programme de conservation et de gestion de la demande

Dans le cadre de la demande de tarifs de Hydro One Networks pour 2013 et 2014, Hydro One a consenti à constituer un nouveau compte de report et d'écart réglementaire pour évaluer l'effet des résultats réels des programmes de conservation et de gestion de la demande (« CGD ») et de réponse à la demande sur la charge prévue comparativement à la charge prévue estimée comprise dans les besoins en matière de produits. Au 31 décembre 2014, le solde du compte de report et d'écart aux fins du programme de CGD était attribuable à l'écart entre les résultats réels du programme de CGD pour 2013 et ceux prévus aux fins des besoins en matière de produits de 2013. Au 31 décembre 2015, le solde comprenait également l'écart entre les résultats réels du programme de CGD pour 2014 et les montants compris prévus aux fins des besoins en matière de produits pour 2014. L'ordonnance tarifaire de la CEO stipule expressément que les données de la SIERE (l'Office de l'électricité de l'Ontario (l'« OEO ») avant le 1^{er} janvier 2015) utilisées pour calculer l'écart entre les économies prévues et les économies réelles seront fournies avec un décalage de un an; par conséquent, aucun montant ne doit être comptabilisé avant la réception de l'avis de la SIERE présentant les résultats réels.

Compte de report lié aux économies au titre de la TVP

La taxe de vente provinciale (la « TVP ») et la taxe sur les produits et services (la « TPS ») ont été harmonisées en juillet 2010. Contrairement à la TPS, la TVP a été incluse dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration et les dépenses en immobilisations à l'égard des besoins en matière de produits passés, approuvés au cours d'une audience sur le coût total de la prestation de services. Sous le régime de la taxe de vente harmonisée (la « TVH »), la TVH comprise dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration et les dépenses en immobilisations n'est pas un coût qui revient en fin de compte à la société et, de ce fait, un remboursement des anciens éléments de TVP pris en compte dans les besoins en matière de produits approuvés s'applique, et la CEO a demandé que soient effectués des calculs de suivi ainsi que le remboursement. Dans le cas des besoins en matière de produits de l'entreprise de transport de Hydro One Networks, la TVP a été incluse entre le 1^{er} juillet 2010 et le 31 décembre 2010 et comptabilisée dans un compte de report à la demande de la CEO. Dans le cas des besoins en matière de produits de l'entreprise de distribution de Hydro One Networks, la TVP a été incluse entre le 1^{er} juillet 2010 et le 31 décembre 2015 et comptabilisée dans un compte de report à la demande de la CEO. En mars 2015, la CEO a approuvé le règlement du compte de report lié aux économies au titre de la TVP au 31 décembre 2013, y compris les intérêts courus, montant devant être recouvré au moyen des majorations tarifaires pour les années 2015 à 2017.

12. DETTE ET CONVENTIONS DE CRÉDIT

Billets à court terme et facilités de crédit

Hydro One comble ses besoins de liquidités à court terme, en partie par voie de l'émission de papier commercial, aux termes de son programme de papier commercial, d'un montant maximal autorisé de 1,5 milliard de dollars. Les billets à court terme sont libellés en dollars canadiens et ont diverses durées, lesquelles sont d'au plus 365 jours. Le programme de papier commercial est soutenu par les facilités de crédit renouvelables consenties de la société, d'un montant total de 2,3 milliards de dollars. Au 31 décembre 2015, Hydro One avait un emprunt de papier commercial de 1 491 millions de dollars (néant au 31 décembre 2014).

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014**

Au 31 décembre 2015, les facilités de crédit consenties, non garanties et inutilisées de Hydro One, sur une base consolidée, totalisaient 2,3 milliards de dollars et étaient composées de ce qui suit :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Échéance	Montant
Facilité de crédit de soutien renouvelable	Juin 2020	1 500
Facilité de crédit à terme renouvelable de premier rang, d'une durée de trois ans	Octobre 2018	800
Total		2 300

La société peut utiliser ses facilités de crédit aux fins des besoins du fonds de roulement ou de ses besoins généraux. Si ces facilités de crédit sont utilisées, l'encours portera intérêt à un taux fondé sur les taux de référence canadiens. L'obligation de chaque prêteur de prolonger la durée du crédit aux termes de sa facilité de crédit est assujettie à diverses conditions, notamment le fait qu'aucune situation de défaut n'est survenue ni ne découlerait de la prolongation de ce crédit.

Dettes à long terme

La société émet des billets aux fins du financement à long terme à l'aide de son programme de billets à moyen terme. Le montant en capital maximal des billets à moyen terme pouvant être émis aux termes de ce programme s'élève à 3,5 milliards de dollars. Au 31 décembre 2015, la tranche qui demeurait disponible aux fins d'émission jusqu'en janvier 2018 s'élevait à 3,5 milliards de dollars.

Le tableau qui suit présente l'encours de la dette à long terme aux 31 décembre 2015 et 2014 :

31 décembre <i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2015	2014
Billets, série 21, 2,95 % échéant en 2015 ¹	—	500
Billets à taux variable de série 22 échéant en 2015 ²	—	50
Billets, série 10, 4,64 % échéant en 2016	450	450
Billets à taux variable de série 27 échéant en 2016 ²	50	50
Billets, série 13, 5,18 % échéant en 2017	600	600
Billets, série 28, 2,78 % échéant en 2018	750	750
Billets à taux variable, série 31 échéant en 2019 ²	228	228
Billets, série 20, 4,40 % échéant en 2020	300	300
Billets, série 33, 1,62 % échéant en 2020 ¹	350	—
Billets, série 25, 3,20 % échéant en 2022	600	600
Déventures, 7,35 % échéant en 2030	400	400
Billets, série 2, 6,93 % échéant en 2032	500	500
Billets, série 4, 6,35 % échéant en 2034	385	385
Billets, série 9, 5,36 % échéant en 2036	600	600
Billets, série 12, 4,89 % échéant en 2037	400	400
Billets, série 17, 6,03 % échéant en 2039	300	300
Billets, série 18, 5,49 % échéant en 2040	500	500
Billets, série 23, 4,39 % échéant en 2041	300	300
Billets, série 5, 6,59 % échéant en 2043	315	315
Billets, série 29, 4,59 % échéant en 2043	435	435
Billets, série 32, 4,17 % échéant en 2044	350	350
Billets, série 11, 5,00 % échéant en 2046	325	325
Billets, série 24, 4,00 % échéant en 2051	225	225
Billets, série 26, 3,79 % échéant en 2062	310	310
Billets, série 30, 4,29 % échéant en 2064	50	50
	8 723	8 923
Ajouter : la perte non réalisée liée à l'évaluation à la valeur de marché ¹	1	2
Déduire : la tranche échéant à moins d'un an de la dette à long terme	(500)	(552)
Dettes à long terme	8 224	8 373

¹ La perte non réalisée liée à l'évaluation à la valeur de marché se rapporte à une tranche de 50 millions de dollars des billets, série 33, échéant en 2020 (250 millions de dollars des billets, série 21, échéant en 2015, en 2014). La perte non réalisée liée à l'évaluation à la valeur de marché est compensée par un gain de 1 million de dollars (2 millions de dollars en 2014) lié à l'évaluation à la valeur de marché sur les swaps de taux d'intérêt fixe-variable, lesquels sont

HYDRO ONE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

comptabilisés comme des couvertures de la juste valeur. Il y a lieu de se reporter à la note 13 – Juste valeur des instruments financiers et gestion des risques, pour obtenir des détails sur les couvertures de juste valeur.

² Les taux d'intérêt sur les billets à taux variable correspondent aux taux des acceptations bancaires à trois mois, en dollars canadiens, majorés d'une marge.

En 2015, Hydro One a émis des titres de créance à long terme pour un montant de 350 millions de dollars (628 millions de dollars en 2014) dans le cadre de son programme de billets à moyen terme et a remboursé des titres de créance à long terme de 550 millions de dollars dans le cadre de son programme de billets à moyen terme (750 millions de dollars en 2014).

La dette à long terme totalisant 35 millions de dollars prise en charge par Hydro One dans le cadre des acquisitions de Haldimand Hydro et de Woodstock Hydro, a été remboursée en 2015.

La dette à long terme est garantie et libellée en dollars canadiens. Un résumé de la dette à long terme selon le nombre d'années à courir jusqu'à l'échéance est présenté à la note 13 – Juste valeur des instruments financiers et gestion des risques.

13. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

La juste valeur est considérée comme étant le prix d'échange auquel une transaction normale visant la vente d'un actif ou la cession d'un passif serait conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La notion de juste valeur met l'accent sur une valeur de sortie, laquelle correspond au prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé à la cession d'un passif.

Comme le prescrivent les normes comptables concernant la juste valeur, Hydro One classe ses évaluations de la juste valeur d'après la hiérarchie suivante, hiérarchie selon laquelle sont classées, par ordre de priorité et en fonction de trois niveaux, les données d'entrée des techniques d'évaluation de la juste valeur :

Les données d'entrée de niveau 1 sont les cours du marché non ajustés auxquels Hydro One peut avoir accès, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

Les données d'entrée de niveau 2 correspondent à celles qui ne sont pas des cours du marché et qui sont observables directement ou indirectement pour un actif ou un passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent, sans toutefois s'y limiter, les cours sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires, les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires, et les données autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif, tels les courbes de taux d'intérêt et de rendement observables aux intervalles usuels, les volatilités, le risque de crédit et les taux de défaut. Pour un classement dans le niveau 2, il est nécessaire qu'une portion négligeable de l'évaluation repose sur des données non observables.

Les données d'entrée de niveau 3 incluent, pour toute évaluation de la juste valeur, des données d'entrée non observables pour l'actif ou le passif, et ce, pour une large part de cette évaluation. Une évaluation de niveau 3 peut être essentiellement fondée sur des données de niveau 2.

Actifs et passifs financiers autres que des dérivés

Aux 31 décembre 2015 et 2014, la valeur comptable des débiteurs, des montants à recevoir des apparentés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, de la dette bancaire, des billets à court terme à payer, des créditeurs et des montants à payer à des apparentés de la société était représentative de leur juste valeur en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014****Évaluations de la juste valeur de la dette à long terme**

Ce qui suit indique la juste valeur et la valeur comptable de la dette à long terme de la société aux 31 décembre 2015 et 2014 :

<i>Au 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2015 Valeur comptable	2015 Juste valeur	2014 Valeur comptable	2014 Juste valeur
Dette à long terme				
Billets à moyen terme, série 21, de 250 millions de dollars ¹	—	—	252	252
Billets à moyen terme, série 33, de 50 millions de dollars ¹	51	51	—	—
Autres billets et débiteures ²	8 673	9 942	8 673	10 159
	8 724	9 993	8 925	10 411

¹ La juste valeur des billets à moyen terme, série 33, de 50 millions de dollars, et des billets à moyen terme, série 21, de 250 millions de dollars, susceptibles de faire l'objet d'une couverture, est principalement fondée sur les variations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attribuables à la variation du rendement obtenu sur le marché des swaps pour le swap s'y rapportant (risque couvert).

² La juste valeur d'autres billets et débiteures et de la tranche des billets à moyen terme, série 21, non susceptibles de faire l'objet d'une couverture, représente leur valeur de marché et elle est fondée sur les cours de marché non ajustés à la clôture de la période pour des titres d'emprunt identiques ou semblables et assortis des mêmes durées résiduelles.

Évaluations de la juste valeur des instruments dérivés

Au 31 décembre 2015, Hydro One avait un swap de taux d'intérêt d'un montant de 50 millions de dollars (250 millions de dollars en 2014) et ayant servi à convertir la dette à taux fixe en dette à taux variable. Ce swap est classé comme une couverture de juste valeur. Le montant ainsi couvert représentait environ 1 % (3 % en 2014) du total de la dette à long terme de Hydro One de 8 724 millions de dollars (8 925 millions de dollars en 2014). Au 31 décembre 2015, Hydro One détenait un swap de taux d'intérêt désigné comme couverture de juste valeur, comme suit :

- un swap de taux d'intérêt fixe-variable d'un montant de 50 millions de dollars visant la conversion, en une dette à taux variable à trois mois, d'une tranche de 50 millions de dollars des billets à moyen terme, série 33, de 350 millions de dollars échéant le 30 avril 2020.

Au 31 décembre 2015, la société n'avait aucun swap de taux d'intérêt classé dans les contrats non désignés (409 millions de dollars en 2014).

Dans le cadre des acquisitions de Norfolk Power et de Woodstock Hydro, Hydro One a pris en charge des passifs liés aux pertes non réalisées sur les instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt) d'un montant totalisant 6 millions de dollars. Hydro One a procédé à l'extinction des swaps de taux d'intérêt et a remboursé ces passifs en 2015.

Hiérarchie de la juste valeur

Ce qui suit indique la hiérarchie de la juste valeur des actifs et passifs financiers aux 31 décembre 2015 et 2014 :

<i>31 décembre 2015 (en millions de dollars canadiens)</i>	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	89	89	89	—	—
Instruments dérivés					
Couverture de juste valeur – swaps de taux d'intérêt	1	1	1	—	—
	90	90	90	—	—
Passifs					
Billets à court terme à payer	1 491	1 491	1 491	—	—
Dette à long terme	8 724	9 993	—	9 993	—
	10 215	11 484	1 491	9 993	—

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014**

31 décembre 2014 (<i>en millions de dollars canadiens</i>)	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	100	100	100	—	—
Instruments dérivés					
Couvertures de juste valeur – swaps de taux d'intérêt	2	2	—	2	—
	102	102	100	2	—
Passifs					
Dettes bancaires	2	2	2	—	—
Instruments dérivés					
Contrats non désignés – swaps de taux d'intérêt	3	3	—	3	—
Dettes à long terme	8 925	10 411	—	10 411	—
	8 930	10 416	2	10 414	—

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie ainsi que les placements à court terme. La valeur comptable de ces instruments est représentative de la juste valeur de ces derniers en raison de leur courte durée.

La juste valeur des instruments dérivés est déterminée au moyen de données autres que les cours du marché qui sont observables pour ces actifs. La juste valeur est principalement fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs reposant sur une courbe des taux de rendement des swaps servant à poser les hypothèses en matière de taux d'intérêt.

La juste valeur de la partie couverte de la dette à long terme est principalement fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs établie d'après une courbe des taux de rendement des swaps servant à poser les hypothèses de taux d'intérêt. La juste valeur de la partie non couverte de la dette à long terme est fondée sur les cours du marché non ajustés à la clôture de la période pour des instruments d'emprunt identiques ou semblables qui comportent la même période à courir jusqu'à l'échéance.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014, aucun reclassement important d'un niveau de juste valeur à l'autre n'a eu lieu.

Gestion des risques

L'exposition au risque de marché, au risque de crédit et au risque d'illiquidité survient dans le cadre normal des activités de la société.

Risque de marché

Le risque de marché désigne essentiellement le risque de perte résultant des variations des coûts ainsi que des taux de change et d'intérêt. La société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt puisque son rendement des capitaux propres réglementé est établi au moyen d'une formule qui tient compte des taux d'intérêt prévus, mais elle n'est pas exposée actuellement à un risque sur marchandises important ou à un risque de change important.

La formule dont la CEO se sert pour calculer le rendement des capitaux propres d'une entreprise réglementée ayant une structure du capital réputée formée à 60 % de capitaux d'emprunt et à 40 % de capitaux propres prévoit des augmentations et des diminutions suivant les variations des taux de rendement de référence des titres de créance du gouvernement du Canada. La société estime qu'une diminution de 1 % du rendement prévisionnel des obligations à long terme du gouvernement du Canada qui est utilisé pour établir son taux de rendement réduirait le bénéfice net de son entreprise de transport d'environ 20 millions de dollars en 2015 (20 millions de dollars en 2014) et le bénéfice net de son entreprise de distribution d'environ 13 millions de dollars en 2015 (10 millions de dollars en 2014). Le bénéfice net de la société subit les contrecoups des hausses des taux d'intérêt puisque la dette à long terme de Hydro One qui vient à échéance est refinancée aux taux du marché. Hydro One recourt périodiquement à des swaps de taux d'intérêt pour atténuer certains éléments du risque de taux d'intérêt.

HYDRO ONE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

Hydro One utilise à la fois des dettes à taux variable et des dettes à taux fixe pour gérer la composition de son portefeuille de dettes. Hydro One a également recours à des instruments financiers dérivés pour gérer son risque de taux d'intérêt. En outre, Hydro One utilise des swaps de taux d'intérêt, lesquels sont généralement désignés comme des couvertures de juste valeur, afin de gérer son risque de taux d'intérêt dans l'optique de réduire le coût de la dette. Par ailleurs, elle peut recourir à des instruments dérivés de taux d'intérêt pour bloquer ses taux d'intérêt en prévision d'un financement futur.

Une hausse hypothétique de 10 % des taux d'intérêt associés à la dette à taux variable n'aurait pas diminué de manière significative le bénéfice net de Hydro One pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014.

Couvertures de juste valeur

Dans le cas d'un instrument dérivé qui est désigné et admissible en tant que couverture de juste valeur, le gain ou la perte sur cet instrument ainsi que le gain ou la perte de compensation sur l'élément couvert qui est attribuable au risque couvert sont pris en compte dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu. Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014, le montant net de la perte ou du gain non réalisé sur la dette couverte et sur les swaps de taux d'intérêt connexes a été pris en compte dans les charges de financement comme suit :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Perte non réalisée (gain non réalisé) sur la dette couverte	(1)	(3)
Perte non réalisée (gain non réalisé) sur les swaps de taux d'intérêt servant de couvertures de juste valeur	1	3
Montant net de la perte non réalisée (du gain non réalisé)	—	—

Au 31 décembre 2015, Hydro One avait des couvertures de juste valeur liées aux swaps de taux d'intérêt d'un montant nominal de 50 millions de dollars (250 millions de dollars en 2014), et les actifs à la juste valeur s'y rapportant se chiffraient à 1 million de dollars (2 millions de dollars en 2014). Au cours des exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014, aucune portion inefficace des couvertures de juste valeur n'a influé fortement sur les résultats d'exploitation.

Risque de crédit

Les actifs financiers engendrent le risque qu'une contrepartie n'honore pas ses engagements, entraînant ainsi une perte financière. Aux 31 décembre 2015 et 2014, aucune catégorie donnée d'actifs financiers ne générerait une concentration importante du risque de crédit. La société réalise ses produits auprès d'une vaste clientèle. Par conséquent, Hydro One n'a pas tiré de produits importants d'un seul client. Aux 31 décembre 2015 et 2014, aucun solde important des débiteurs n'était exigible auprès d'un même client.

Au 31 décembre 2015, la provision pour créances douteuses de la société s'établissait à 61 millions de dollars (66 millions de dollars en 2014). Les ajustements et radiations requis ont été déterminés au moyen d'un examen des comptes en souffrance, examen qui tient compte des résultats passés. Au 31 décembre 2015, environ 6 % (6 % en 2014) du montant net des débiteurs de la société dataient de plus de 60 jours.

HYDRO ONE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

Hydro One gère son risque de crédit lié aux contreparties au moyen de diverses techniques, notamment en concluant des transactions avec des contreparties qui jouissent d'une excellente cote de solvabilité, en limitant le montant d'exposition total à des contreparties individuelles, comme le prévoit sa politique en matière de risque de crédit qu'a approuvée son conseil d'administration, en concluant des conventions-cadres qui permettent un règlement sur une base nette et donnent un droit contractuel d'opérer compensation et en surveillant la situation financière de ses contreparties. Outre les dispositions de compensation de paiement que renferment les accords précités, la société établit des limites de crédit, des seuils de marge et les garanties exigées de chaque contrepartie. Les limites de crédit des contreparties sont fondées sur un examen interne de leur solvabilité qui tient compte de divers facteurs, notamment les résultats d'un modèle de notation, le levier financier, la liquidité, la rentabilité, les cotes de crédit et la capacité de gestion des risques. L'exposition au risque de crédit que pose une contrepartie donnée correspond au total de l'exposition actuelle et de toute exposition éventuelle à cette contrepartie. L'exposition actuelle est calculée comme étant le total du montant en capital des positions sur le marché monétaire et de la valeur de marché de tous les contrats qui représentent une position à la valeur de marché positive à la date d'évaluation. La société ne compenserait, pour une même contrepartie, des valeurs de marché négatives par des valeurs positives que si elle y était autorisée du fait de l'existence d'un accord de compensation juridiquement exécutoire, telle une convention-cadre de l'International Swap Dealers Association. L'exposition éventuelle représente une marge de sécurité visant à protéger la société des fluctuations à venir des taux d'intérêt et de change, des titres de participation et des prix des marchandises. Cette exposition est calculée en fonction de facteurs qu'a définis la Banque des règlements internationaux après avoir procédé à une analyse approfondie des fluctuations aléatoires historiques des taux d'intérêt et de change. S'il y a dépassement des seuils de marge attribués à une contrepartie, celle-ci doit remettre une garantie à la société, comme le stipule chaque accord. La société surveille le risque de crédit actuel et à venir auquel l'exposent ses contreparties de manière individuelle et globale. Le risque de crédit associé à ses débiteurs ne peut dépasser leur valeur comptable qui figure aux bilans consolidés.

Les instruments financiers dérivés posent un risque de crédit puisqu'il est possible que les contreparties à ces instruments manquent à leurs engagements. L'exposition au risque de crédit inhérent aux contrats sur dérivés, avant toute garantie, est représentée par la juste valeur de ces derniers à la date d'arrêt des comptes. Au 31 décembre 2015, le risque de crédit lié aux contreparties et inhérent à la juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt se chiffrait à 1 million de dollars (3 millions de dollars en 2014). Au 31 décembre 2015, le risque de crédit de Hydro One eu égard à tous les instruments dérivés ainsi qu'aux créditeurs et débiteurs concernés comportait une cote de crédit de qualité supérieure, une institution financière en étant la contrepartie.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend de la capacité de la société à s'acquitter de ses obligations financières à l'échéance. Hydro One comble ses besoins de liquidités à court terme au moyen de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en caisse, des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, de l'émission de papier commercial et de facilités de soutien renouvelables totalisant 2,3 milliards de dollars. Les liquidités à court terme prévues aux termes du programme de papier commercial et les flux de trésorerie prévus liés aux activités d'exploitation devraient suffire à financer les besoins habituels de la société en matière d'exploitation.

Au 31 décembre 2015, il était prévu que des créditeurs et charges à payer d'un montant de 743 millions de dollars (784 millions de dollars en 2014) seraient réglés en espèces à leur valeur comptable au cours des douze prochains mois.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014**

Au 31 décembre 2015, Hydro One avait des titres de créance à long terme d'un montant en capital de 8 723 millions de dollars (8 923 millions de dollars en 2014). Le tableau qui suit présente un sommaire des remboursements de capital et des taux d'intérêt moyens pondérés selon le nombre d'années à courir jusqu'à l'échéance :

Années avant l'échéance	Remboursements de capital sur la dette à long terme (en millions de dollars canadiens)	Taux d'intérêt moyen pondéré (en pourcentage)
1 an	500	4,3
2 ans	600	5,2
3 ans	750	2,8
4 ans	228	1,2
5 ans	650	2,9
	2 728	3,5
De 6 à 10 ans	600	3,2
Plus de 10 ans	5 395	5,4
	8 723	4,7

Le tableau qui suit présente les paiements d'intérêt annuels sur la dette à long terme :

Année	Paiements d'intérêt (en millions de dollars canadiens)
2016	397
2017	386
2018	355
2019	332
2020	322
	1 792
2021 à 2025	1 496
2026 et par la suite	4 080
	7 368

14. GESTION DU CAPITAL

La structure du capital de la société devrait lui permettre d'atteindre les objectifs suivants : un accès continu et à long terme à des fonds, à des taux raisonnables, et la réalisation de rendements financiers convenables. Pour assurer un accès continu à des fonds, la société vise à maintenir une solide qualité du crédit. La société considère les capitaux propres attribuables à l'actionnaire, les actions privilégiées, la dette à long terme, les billets à court terme à payer et la trésorerie et les équivalents de trésorerie comme des éléments constitutifs de sa structure du capital. Aux 31 décembre 2015 et 2014, la structure du capital de la société s'établissait comme suit :

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme	500	552
Billets à court terme à payer	1 491	—
Moins : la trésorerie et les équivalents de trésorerie	89	100
	1 902	452
 Dette à long terme	 8 224	 8 373
 Actions privilégiées	 —	 323
 Actions ordinaires	 6 000	 3 314
 Bénéfices non répartis	 3 759	 4 249
	9 759	7 563
Total du capital	19 885	16 711

La société doit se conformer aux clauses restrictives qui sont généralement imposées à l'égard des dettes à long terme. Entre autres choses, les clauses restrictives de la dette à long terme et de la facilité de crédit de Hydro One limitent la dette admissible de la société à 75 % de sa structure du capital, restreignent sa capacité de vendre des actifs et imposent une clause de sûreté négative, sous réserve des exceptions habituelles. Aux 31 décembre 2015 et 2014, Hydro One respectait toutes ces clauses restrictives et limites.

15. PRESTATIONS DE RETRAITE, AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Hydro One a un régime de retraite à prestations déterminées, un régime de retraite complémentaire ainsi que des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. Le régime de retraite à prestations déterminées (le « régime de retraite ») est contributif et couvre tous les salariés permanents de Hydro One et de ses filiales, à l'exception de ceux de Haldimand Hydro et de Woodstock Hydro. Les salariés de Haldimand Hydro et de Woodstock Hydro participent au régime d'OMERS. Le régime de retraite complémentaire procure aux participants du régime de retraite les avantages qu'ils auraient gagnés ou payés aux termes du régime de retraite si ce n'était des limites imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). L'obligation au titre du régime complémentaire de retraite est inscrite aux bilans consolidés dans les obligations au titre des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Le régime d'OMERS

Les cotisations de Hydro One au régime d'OMERS pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 se sont établies à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2014). Au 31 décembre 2015, les cotisations de la société à verser et inscrites dans les charges à payer aux bilans consolidés se situaient à moins de 1 million de dollars (moins de 1 million de dollars en 2014). Les cotisations de Hydro One ne représentaient pas plus de 5 % du total des cotisations au régime d'OMERS, comme il est indiqué dans le rapport annuel d'OMERS le plus récent qui soit disponible, c'est-à-dire celui de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2014, le régime d'OMERS était capitalisé à hauteur de 90,8 % et comportait un passif actuariel de 7,1 milliards de dollars. Ce passif pourrait requérir des paiements futurs de la part des employeurs et des membres qui prennent part au régime. Les cotisations futures de Hydro One pourraient augmenter fortement si d'autres entités se retiraient du régime.

Régimes de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi

Le régime de retraite prévoit des prestations fondées sur le salaire moyen des trois meilleures années ouvrant droit à pension. Pour les nouveaux cadres au service de la société depuis le 1^{er} janvier 2004, et pour les nouveaux membres représentés par la Society of Energy Professionals embauchés après le 17 novembre 2005, les prestations sont fondées sur le salaire moyen des cinq meilleures années ouvrant droit à pension. Après la retraite, les prestations de retraite sont indexées pour tenir compte de l'inflation.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014**

Les cotisations au régime de retraite de la société et les cotisations salariales sont fondées sur une évaluation actuarielle effectuée tous les trois ans au moins. Des cotisations annuelles au régime de retraite pour 2015 s'élevant à 177 millions de dollars (174 millions de dollars en 2014) ont été établies d'après une évaluation actuarielle effectuée en date du 31 décembre 2013 et du niveau prévu du salaire ouvrant droit à pension. Les cotisations annuelles estimatives au régime de retraite pour 2016 s'élèvent à environ 180 millions de dollars, compte tenu de l'évaluation actuarielle effectuée en date du 31 décembre 2013 et du niveau prévu du salaire ouvrant droit à pension. Les cotisations minimales futures au-delà de 2016 seront fondées sur une évaluation actuarielle établie au plus tard en date du 31 décembre 2016. Les cotisations sont payables avec un décalage de un mois. Toutes les cotisations doivent être effectuées en espèces.

Hydro One constate aux bilans consolidés la surcapitalisation ou la sous-capitalisation de son régime de retraite et de ses régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi (les « régimes ») en tant qu'actif ou passif, et elle comptabilise des actifs et passifs réglementaires de compensation, selon ce qui convient. Si ce n'était de la comptabilisation exigée par la réglementation, les obligations sous-capitalisées au titre des prestations et avantages seraient inscrites dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. L'incidence des modifications des hypothèses qui ont été formulées pour évaluer les obligations au titre des prestations de retraite, des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi est généralement constatée sur la durée de service résiduelle moyenne prévue des salariés. La date d'évaluation des régimes est le 31 décembre.

Exercice clos les 31 décembre <i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Prestations de retraite		Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
	2015	2014	2015	2014
Variation de l'obligation au titre des prestations et avantages projetés				
Obligation au titre des prestations et avantages projetés à l'ouverture de l'exercice	7 535	6 576	1 582	1 531
Coût des services rendus au cours de l'exercice	186	145	43	41
Intérêts débiteurs	302	312	64	73
Prestations et avantages versés	(334)	(319)	(47)	(45)
Perte actuarielle nette (gain actuariel net)	(6)	821	(27)	(18)
Variation attribuable à la scission de Hydro One Brampton	—	—	(5)	—
Variation attribuable à la scission de Hydro One Telecom	—	—	(19)	—
Obligation au titre des prestations et avantages projetés à la clôture de l'exercice	7 683	7 535	1 591	1 582
Variation des actifs du régime				
Juste valeur des actifs du régime à l'ouverture de l'exercice	6 299	5 731	—	—
Rendement réel des actifs des régimes	582	703	—	—
Prestations versées	(334)	(319)	—	—
Cotisations de l'employeur	177	174	—	—
Cotisations des salariés	40	35	—	—
Charges d'administration	(33)	(25)	—	—
Juste valeur des actifs du régime à la clôture de l'exercice	6 731	6 299	—	—
Montant non capitalisé	952	1 236	1 591	1 582

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014**

Hydro One inscrit ses obligations au titre des prestations et avantages constitués ainsi que les actifs du régime à leur montant net aux bilans consolidés, sous les postes suivants :

31 décembre (en millions de dollars canadiens)	Prestations de retraite		Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
	2015	2014	2015	2014
Charges à payer	—	—	50	49
Passif au titre des prestations de retraite	952	1 236	—	—
Passif au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi	—	—	1 541	1 533
Montant non capitalisé	952	1 236	1 591	1 582

La situation de capitalisation ou de non-capitalisation du régime de retraite et des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi s'entend de l'écart entre la juste valeur des actifs des régimes et les obligations au titre des prestations et avantages projetés aux termes des régimes. La situation de capitalisation ou de non-capitalisation varie au fil du temps en raison de plusieurs facteurs, notamment le montant des cotisations, les taux d'actualisation utilisés et les rendements réels des actifs du régime.

Le tableau suivant indique l'obligation au titre des prestations et avantages projetés (« OPAP »), l'obligation au titre des prestations et avantages constitués (« OPAC ») ainsi que la juste valeur des actifs du régime, et ce, pour le régime de retraite :

31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2015	2014
OPAP	7 683	7 535
OPAC	7 020	6 887
Juste valeur des actifs des régimes	6 731	6 299

Selon l'OPAC, le régime de retraite était capitalisé à hauteur de 96 % au 31 décembre 2015 (91 % en 2014). D'après l'OPAP, il l'était à 88 % à cette même date (84 % en 2014). L'OPAC diffère de l'OPAP puisqu'aucune hypothèse quant aux niveaux des salaires futurs n'a été posée aux fins du calcul de la première.

Composantes des coûts nets des prestations et des avantages de la période

Le tableau suivant présente les composantes des coûts nets des prestations du régime de retraite pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Coût des services rendus au cours de la période, déduction faite des cotisations des salariés	146	110
Intérêts débiteurs	302	312
Rendement prévu des actifs du régime, déduction faite des charges	(406)	(369)
Amortissement de la perte actuarielle	119	103
Amortissement du coût des services passés	2	2
Coûts nets des prestations et des avantages de la période	163	158
Montant imputé aux résultats d'exploitation¹	81	81

¹ La société suit la méthode de la comptabilité de caisse, ce qui reflète l'inclusion des coûts du régime de retraite dans les tarifs approuvés par la CEO. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, des coûts de retraite de 177 millions de dollars (174 millions de dollars en 2014) ont été attribués à la main-d'œuvre. De ce montant, 81 millions de dollars (81 millions de dollars en 2014) ont été imputés à l'exploitation et 96 millions de dollars (93 millions de dollars en 2014) ont été incorporés aux coûts des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

Le tableau suivant présente les composantes des coûts nets des prestations du régime d'avantages complémentaires de retraite et du régime d'avantages postérieurs à l'emploi pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Coût des services rendus au cours de la période, déduction faite des cotisations des salariés	43	41
Intérêts débiteurs	64	73
Amortissement de la perte actuarielle	14	18
Amortissement du coût des services passés	—	2
Coûts nets des prestations et des avantages de la période	121	134
 Montant imputé aux résultats d'exploitation	 55	 62

Hypothèses

L'évaluation des obligations aux termes des régimes et des coûts des prestations ou avantages aux termes des régimes est tributaire de divers facteurs, notamment de l'élaboration d'hypothèses d'évaluation et du choix de conventions comptables. Lorsqu'elle élabore les hypothèses requises, la société tient compte des données historiques ainsi que des attentes futures. L'évaluation des obligations au titre des prestations ou avantages subit l'incidence de plusieurs hypothèses, notamment celles sur le taux d'actualisation appliqué aux obligations au titre des prestations ou avantages, le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes, les cotisations que Hydro One prévoit verser dans les régimes, l'incidence de la mortalité, la durée résiduelle attendue d'activité des participants des régimes, la rémunération et le taux d'augmentation de la rémunération, l'âge des salariés, la durée d'activité des salariés ainsi que le taux d'augmentation prévu des coûts des soins de santé, entre autres facteurs. L'incidence des modifications des hypothèses utilisées pour évaluer les obligations aux termes des régimes est habituellement comptabilisée sur la durée moyenne résiduelle attendue d'activité des participants aux régimes. Pour établir le taux de rendement prévu des actifs des régimes, Hydro One tient compte d'indicateurs économiques historiques qui ont une incidence sur le rendement des actifs, ainsi que des prévisions en matière de rendement à long terme futur des marchés boursiers, pondéré en fonction des répartitions cibles des catégories d'actifs. De façon générale, il est prévu que les titres de participation, les placements immobiliers et les placements dans des actions de sociétés fermées auront un rendement supérieur à celui des titres à revenu fixe.

Les hypothèses moyennes pondérées ci-après ont été utilisées pour établir les obligations au titre des prestations et avantages aux 31 décembre 2015 et 2014 :

Exercices clos les 31 décembre	Prestations de retraite		Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
	2015	2014	2015	2014
Hypothèses importantes				
Taux d'actualisation moyen pondéré	4,00 %	4,00 %	4,10 %	4,00 %
Taux de croissance de la rémunération (compte non tenu de la rémunération au mérite)	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'augmentation du coût tendanciel des soins de santé ¹	—	—	4,36 %	4,36 %

¹ Le taux passant progressivement de 6,38 % par année en 2016 à 4,36 % par année en 2031 et par la suite (de 6,52 % en 2015 à 4,36 % par année en 2031 et par la suite selon les estimations faites en 2014).

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

Les hypothèses moyennes pondérées ci-après ont été utilisées pour établir les coûts nets des prestations et des avantages de la période pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014. Les hypothèses ayant servi à établir les obligations au titre des prestations et des avantages à la clôture de l'exercice à l'étude sont les mêmes que celles qui ont servi à estimer les coûts nets des prestations et des avantages de l'exercice suivant.

Exercices clos les 31 décembre	2015	2014
Prestations de retraite		
Taux de rendement prévu moyen pondéré des actifs des régimes	6,50 %	6,50 %
Taux d'actualisation moyen pondéré	4,00 %	4,75 %
Taux de croissance de la rémunération (compte non tenu de la rémunération au mérite)	2,50 %	2,50 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,00 %	2,00 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés (<i>en années</i>)	13	11

Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi

Taux d'actualisation moyen pondéré	4,00 %	4,75 %
Taux de croissance de la rémunération (compte non tenu de la rémunération au mérite)	2,50 %	2,50 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,00 %	2,00 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés (<i>en années</i>)	13,8	12
Taux d'augmentation du coût tendanciel des soins de santé ¹	4,36 %	4,39 %

¹ Le taux passant progressivement de 6,52 % par année en 2015 à 4,36 % par année en 2031 et par la suite (de 6,81 % en 2014 à 4,39 % par année en 2031 et par la suite selon les estimations faites en 2014).

Le taux d'actualisation ayant servi à déterminer l'obligation au titre des prestations de retraite de l'exercice à l'étude et les coûts nets des prestations et avantages de l'exercice suivant ont été établis d'après une méthode fondée sur la courbe des taux de rendement. Aux termes de cette méthode, les paiements prévus au titre des prestations futures pour chacun des régimes sont actualisés selon un taux figurant sur une courbe de taux de rendement d'obligations de tiers et correspondant à chaque durée. La courbe des taux de rendement est établie à partir des obligations à long terme de sociétés notées AA. Un taux d'actualisation unique donnant la même valeur actualisée que la somme des flux de trésorerie actualisés est alors calculé.

L'incidence d'une variation de 1 % du coût tendanciel des soins de santé sur l'obligation au titre des avantages projetés dans le cas des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi aux 31 décembre 2015 et 2014 est la suivante :

31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Obligation au titre des avantages projetés		
Augmentation de 1 % du coût tendanciel des soins de santé	252	248
Diminution de 1 % du coût tendanciel des soins de santé	(196)	(193)

L'incidence d'une variation de 1 % du coût tendanciel des soins de santé sur le coût des services rendus et les intérêts débiteurs dans le cas des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014 est la suivante :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Coût des services rendus et intérêts débiteurs		
Augmentation de 1 % du coût tendanciel des soins de santé	22	23
Diminution de 1 % du coût tendanciel des soins de santé	(16)	(17)

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014**

Le tableau suivant présente les espérances de vie estimatives sur lesquelles reposent les hypothèses relatives aux taux de mortalité servant au calcul des obligations au titre du régime de retraite et des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi aux 31 décembre 2015 et 2014 :

31 décembre 2015				31 décembre 2014			
Espérance de vie à 65 ans pour un participant actuellement âgé de				Espérance de vie à 65 ans pour un participant actuellement âgé de			
65 ans		45 ans		65 ans		45 ans	
Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
23	25	24	26	23	25	24	26

Paievements estimatifs au titre des prestations et avantages futurs

Au 31 décembre 2015, les paiements estimatifs au titre des prestations et des avantages futurs aux participants des régimes de la société étaient les suivants :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>		Prestations de retraite	Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi
2016		316	53
2017		328	55
2018		339	57
2019		350	59
2020		360	61
2021 à 2025		1 928	342
Total des paiements estimatifs au titre des prestations et des avantages futurs jusqu'en 2025		3 621	627

Composantes des actifs réglementaires

Une partie des gains et pertes actuariels et du coût des services passés est prise en compte dans les actifs réglementaires figurant aux bilans consolidés de Hydro One afin de refléter le fait que ces montants devraient faire l'objet d'une inclusion réglementaire dans les tarifs futurs. Autrement, ces gains et pertes seraient inscrits dans les autres éléments du résultat étendu. Le tableau suivant indique les gains et les pertes actuariels ainsi que les coûts des services passés inscrits dans les actifs réglementaires :

Exercices clos les 31 décembre <i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2015	2014
Prestations de retraite		
Perte actuarielle (gain actuariel) de l'exercice	(181)	511
Amortissement de la perte actuarielle	(119)	(103)
Amortissement du coût des services passés	(2)	(2)
	(302)	406
Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi		
Perte actuarielle (gain actuariel) de l'exercice	(27)	(18)
Amortissement de la perte actuarielle	(14)	(18)
Amortissement du coût des services passés	—	(2)
	(41)	(38)

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

Le tableau suivant indique les composantes des actifs réglementaires qui n'ont pas été constatées en tant que composantes des coûts nets des prestations et des avantages de la période pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Prestations de retraite		
Coût des services passés	—	2
Perte actuarielle	952	1 234
	952	1 236
Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi		
Perte actuarielle	240	273
	240	273

Le tableau suivant indique les composantes des actifs réglementaires, aux 31 décembre des exercices indiqués, devant être amorties en tant que composantes des coûts nets des prestations et des avantages de la période au cours de l'exercice suivant :

31 décembre (en millions de dollars canadiens)	Prestations de retraite		Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
	2015	2014	2015	2014
Coût des services passés	—	2	—	—
Perte actuarielle	96	119	8	10
	96	121	8	10

Actifs du régime de retraite

Stratégie de placement

Hydro One évalue régulièrement sa stratégie de placement afin de s'assurer que les actifs du régime de retraite seront suffisants pour verser les prestations de retraite au moment où elles devront l'être. Dans le cadre de cette évaluation, Hydro One peut modifier sa répartition d'actifs cible ainsi que sa stratégie de placement. Le régime de retraite est géré en fonction de ses actifs nets. Le principal objectif établi à son égard est de maintenir un niveau d'actifs nets permettant d'acquitter les obligations de la société en matière de prestations. Cet objectif est atteint grâce au respect de politiques d'investissement précises, lesquelles sont décrites dans le sommaire des politiques et procédures d'investissement (le « sommaire ») du régime de retraite, sommaire qui est examiné et approuvé par le comité des ressources humaines du conseil d'administration de Hydro One. Pour gérer les actifs nets du régime de retraite, la société fait appel à des gestionnaires de placements externes compétents qui se voient confier la responsabilité d'investir les fonds existants et les nouveaux fonds (soit les cotisations des salariés et de l'employeur de l'exercice) conformément au sommaire qui a été approuvé. Le rendement de ces gestionnaires est surveillé par voie d'un cadre de gouvernance. Toute augmentation des actifs nets résulte directement du revenu de placement que génèrent les investissements du régime de retraite et des cotisations qui y versent les salariés admissibles et la société. Les actifs nets servent principalement au versement des prestations aux membres admissibles du régime de retraite.

Composition des actifs du régime de retraite

Ce qui suit indique la répartition cible et la répartition moyenne pondérée des actifs du régime de retraite au 31 décembre 2015 :

	Répartition cible (%)	Actifs du régime de retraite (%)
Titres de participation	55,0	58,2
Titres de créance	35,0	36,4
Autres ¹	10,0	5,4
	100,0	100,0

¹ Les autres placements comprennent les placements immobiliers et les placements dans des infrastructures.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

Au 31 décembre 2015, le régime de retraite détenait des obligations de société de Hydro One de 9 millions de dollars (néant en 2014) et détenait des titres de créance de la Province de 420 millions de dollars (340 millions de dollars en 2014).

Concentrations du risque de crédit

Hydro One a analysé le portefeuille d'actifs de son régime de retraite afin d'y détecter toute concentration importante du risque de crédit aux 31 décembre 2015 et 2014. Les concentrations sur lesquelles elle s'est attardée ont compris, entre autres, celles concernant les placements dans une même entité, le type de secteur et les fonds individuels. Aux 31 décembre 2015 et 2014, les actifs du régime de retraite ne présentaient aucune concentration importante du risque de crédit (définie comme représentant plus de 10 % des actifs du régime).

En ce qui a trait aux obligations, le risque de crédit lié aux contreparties auquel le régime de retraite est exposé est géré en investissant dans des obligations de première qualité et des obligations gouvernementales. Dans le cas des instruments dérivés, ce risque est géré en ne concluant des opérations qu'avec des institutions financières qui ont obtenu au moins la note « A+ » de la part de Standard & Poor's Rating Services, DBRS Limited et Fitch Ratings Inc. et de « A1 » de la part de Moody's Investors Service ainsi qu'en limitant les positions auprès de chaque contrepartie et en s'assurant que l'exposition est répartie entre les contreparties. Le risque de défaut découlant d'opérations sur des titres cotés en Bourse est considéré comme étant minime puisqu'aucune opération ne peut avoir lieu si l'une ou l'autre des parties manque à son engagement.

Évaluations à la juste valeur

Les tableaux suivants présentent les actifs du régime de retraite qui sont évalués et constatés à la juste valeur de manière récurrente ainsi que le niveau de la hiérarchie de la juste valeur dans lequel ils étaient classés aux 31 décembre 2015 et 2014.

31 décembre 2015 (en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds communs	—	23	299	322
Trésorerie et équivalents de trésorerie	191	—	—	191
Titres à court terme	—	80	—	80
Placements immobiliers	—	—	2	2
Actions de sociétés canadiennes	923	—	—	923
Actions de sociétés étrangères	2 931	—	—	2 931
Obligations et débentures canadiennes	—	2 074	—	2 074
Obligations et débentures étrangères	—	199	—	199
Total de la juste valeur des actifs du régime¹	4 045	2 376	301	6 722

¹ Au 31 décembre 2015, le total de la juste valeur des actifs du régime de retraite ne tenait pas compte des montants suivants : 27 millions de dollars d'intérêts et de dividendes à recevoir et 18 millions de dollars de charges d'administration du régime de retraite à payer et de contrats de change à payer.

31 décembre 2014 (en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds communs	—	18	142	160
Trésorerie et équivalents de trésorerie	166	—	—	166
Titres à court terme	—	176	—	176
Placements immobiliers	—	—	2	2
Actions de sociétés canadiennes	1 008	—	—	1 008
Actions de sociétés étrangères	2 766	—	—	2 766
Obligations et débentures canadiennes	—	1 799	—	1 799
Obligations et débentures étrangères	—	211	—	211
Total de la juste valeur des actifs du régime¹	3 940	2 204	144	6 288

¹ Au 31 décembre 2014, le total de la juste valeur des actifs du régime de retraite ne tenait pas compte des montants suivants : 18 millions de dollars d'intérêts et de dividendes à recevoir et 7 millions de dollars de charges d'administration du régime de retraite à payer.

Il y a lieu de se reporter à la note 13 – Juste valeur des instruments financiers et gestion des risques pour obtenir une description des niveaux de la hiérarchie de la juste valeur.

HYDRO ONE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Le tableau suivant résume les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014. Les instruments financiers du régime de retraite sont classés dans le niveau 3 lorsque leur juste valeur a été évaluée en fonction d'au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur les marchés ou en raison du manque de liquidité de certains marchés. Les gains et pertes présentés dans le tableau ci-dessous peuvent inclure des variations de la juste valeur qui sont fondées sur des données d'entrée observables et sur d'autres qui ne le sont pas.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	144	119
Gains réalisés et non réalisés	51	30
Achats	106	23
Ventes et décaissements	—	(28)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	301	144

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014, aucun reclassement important d'un niveau de juste valeur à l'autre n'a eu lieu.

La société soumet les évaluations de la juste valeur des instruments classés dans le niveau 3 à des analyses de sensibilité, remplaçant à cette fin des données d'entrée non observables par une ou plusieurs hypothèses de rechange jugées raisonnables. Ces analyses sont traduites par des variations négligeables de la juste valeur des instruments financiers ainsi classés.

Techniques d'évaluation servant à établir la juste valeur

Fonds communs

La catégorie des fonds communs comprend principalement les placements dans des actions de sociétés fermées, les placements immobiliers et les placements en infrastructure. Les placements dans des actions de sociétés fermées représentent des fonds de capital-investissement qui investissent dans des sociétés en exploitation dont les titres ne sont pas cotés en Bourse. Les stratégies de placement dans de telles actions visent notamment des sociétés en commandite qui se démarquent par leur forte croissance interne et leurs efficacités opérationnelles, du capital de risque, des prises de contrôle par emprunt et des situations particulières, comme dans le cas d'entreprises en difficulté. Les placements immobiliers et les placements en infrastructure représentent des fonds qui investissent dans des biens immobiliers de sociétés qui ne sont pas cotées en Bourse. Les stratégies de placement en immobilier comprennent les sociétés en commandite qui cherchent à générer un rendement total au moyen de la croissance du revenu et du capital en investissant principalement dans des sociétés en commandite au Canada et à l'étranger. Les stratégies de placement en infrastructure comprennent les sociétés en commandite qui détiennent des actifs d'infrastructure clés et ciblent les actifs qui génèrent des flux de trésorerie stables à long terme et qui offrent des rendements croissants comparativement aux placements à revenu fixe classiques. Les évaluations des actions de sociétés fermées, des placements immobiliers et des placements en infrastructures sont fournies par le gestionnaire du fonds et sont fondées sur l'évaluation des placements sous-jacents, laquelle tient compte de données d'entrée, tels le coût, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie futurs actualisés et des données comparables s'appuyant sur le marché. Comme ces données d'entrée ne sont pas, à proprement parler, observables, les placements dans des actions de société fermées et les placements en infrastructure ont été classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des fonds communs.

Équivalents de trésorerie

Les dépôts en espèces remboursables à vue détenus auprès de banques et la trésorerie détenue par les gestionnaires de placements sont considérés comme des équivalents de trésorerie et sont classés dans le niveau 1 de la hiérarchie des évaluations de la juste valeur.

Titres à court terme

Les titres à court terme sont évalués au coût majoré des intérêts courus, ce qui avoisine leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée. Les titres à court terme ont été classés dans le niveau 2.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

Placements immobiliers

Les placements immobiliers représentent les placements dans des sociétés de portefeuille qui investissent dans des biens immobiliers. Les placements dans ces sociétés sont évalués au moyen de la valeur liquidative fournie par le gestionnaire du fonds. Les placements immobiliers sont classés dans le niveau 3.

Actions de sociétés

Les actions de sociétés sont évaluées au moyen des cours sur des marchés actifs et sont classées dans le niveau 1. Les placements libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Obligations et débetures

Les obligations et les débetures sont présentées aux cours de clôture qui ont été publiés, et elles sont classées dans le niveau 2.

16. PASSIFS ENVIRONNEMENTAUX

Les tableaux suivants présentent l'évolution des passifs environnementaux pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014 :

Exercice clos le 31 décembre 2015 (en millions de dollars canadiens)	BPC	Évaluation et remise en état des terrains	Total
Passifs environnementaux – 1 ^{er} janvier	172	67	239
Charge de désactualisation	8	2	10
Dépenses	(8)	(11)	(19)
Ajustement lié à la réévaluation	(24)	1	(23)
Passifs environnementaux – 31 décembre	148	59	207
Moins : la tranche échéant à moins de un an	12	10	22
	136	49	185

Exercice clos le 31 décembre 2014 (en millions de dollars canadiens)	BPC	Évaluation et remise en état des terrains	Total
Passifs environnementaux – 1 ^{er} janvier	201	65	266
Charge de désactualisation	9	2	11
Dépenses	(5)	(13)	(18)
Ajustement lié à la réévaluation	(33)	13	(20)
Passifs environnementaux – 31 décembre	172	67	239
Moins : la tranche échéant à moins de un an	8	10	18
	164	57	221

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre les passifs environnementaux sur une base non actualisée et le montant comptabilisé dans les bilans consolidés compte tenu du taux d'actualisation :

	PCB	Évaluation et remise en état des terrains	Total
31 décembre 2015 (en millions de dollars canadiens)			
Passifs environnementaux non actualisés	168	61	229
Moins : l'actualisation des passifs accumulés à la valeur actualisée	20	2	22
Passifs environnementaux actualisés	148	59	207

	PCB	Évaluation et remise en état des terrains	Total
31 décembre 2014 (en millions de dollars canadiens)			
Passifs environnementaux non actualisés	195	70	265
Moins : l'actualisation des passifs accumulés à la valeur actualisée	23	3	26
Passifs environnementaux actualisés	172	67	239

Au 31 décembre 2015, les dépenses estimatives liées à l'environnement étaient les suivantes :

(en millions de dollars canadiens)	
2016	22
2017	25
2018	26
2019	28
2020	30
Par la suite	98
	229

Hydro One constate un passif au titre des dépenses futures estimatives à l'égard de l'évaluation et de la remise en état des terrains contaminés et de l'élimination progressive ou de la destruction des huiles minérales contenues dans l'équipement électrique lorsqu'il est établi que des sommes liées à des mesures environnementales correctives devront probablement être déboursées dans l'avenir en vertu des lois ou règlements en vigueur et que le montant des dépenses futures peut être estimé de manière raisonnable.

L'estimation de coûts environnementaux futurs comporte des incertitudes dues à certains événements externes possibles comme la modification des lois ou des règlements et les progrès liés aux technologies de remise en état de sites. Pour établir les montants qui doivent être comptabilisés à titre de passifs environnementaux, la société estime le coût d'achèvement des travaux requis et elle pose des hypothèses quant au moment où les dépenses futures seront réellement engagées pour obtenir des renseignements à l'égard des flux de trésorerie futurs. Un taux d'inflation à long terme hypothétique d'environ 2 % a été utilisé pour prendre en compte l'estimation du coût actuel lié aux dépenses estimatives futures. Les dépenses futures ont été actualisées selon un taux allant de 2,0 % à 6,3 % environ, soit le taux approprié pour la période au cours de laquelle ces dépenses devraient être engagées. Tous les facteurs utilisés par la société pour estimer les passifs environnementaux de la société représentent les meilleures estimations de la direction en ce qui a trait à la valeur actualisée des coûts nécessaires pour que la société se conforme à la législation et à la réglementation. Toutefois, il existe une probabilité raisonnable que le nombre ou le volume d'actifs contaminés, l'estimation des coûts nécessaires pour effectuer les travaux, les hypothèses relatives à l'inflation et la tendance prévue des flux de trésorerie annuels diffèrent de façon importante des hypothèses posées par la société. En outre, pour ce qui est du passif environnemental lié aux BPC, la disponibilité de ressources critiques telles que la main-d'œuvre qualifiée et les actifs de remplacement ainsi que la capacité de procéder à des interruptions de services à des fins d'entretien dans certaines installations clés pourraient avoir une influence sur le calendrier des dépenses.

HYDRO ONE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

BPC

La réglementation d'Environnement Canada, adoptée en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999), régit la gestion, le stockage et l'élimination des BPC selon certains critères tels que le type d'équipement en cause, le niveau d'utilisation et le seuil de contamination aux BPC. Aux termes de la réglementation actuelle, Hydro One doit éliminer ses BPC d'ici la fin de 2025, exception faite de l'équipement faisant l'objet d'une dispense précise. Les équipements contaminés seront de façon générale remplacés ou décontaminés en retirant l'huile isolante contaminée aux BPC qu'ils contiennent et en les remplissant immédiatement avec de l'huile de remplacement dont la concentration en BPC est de moins de 2 ppm.

Les dépenses futures supplémentaires qu'il sera nécessaire d'engager pour satisfaire aux exigences actuelles de la réglementation sur les BPC s'établissent à 168 millions de dollars (195 millions de dollars en 2014) d'après les meilleures estimations de la société. Ces dépenses devraient être engagées entre 2016 et 2025. Dans le cadre de son examen annuel des passifs environnementaux, la société a comptabilisé un ajustement de réévaluation en 2015 afin de réduire le passif environnemental au titre des BPC de 24 millions de dollars (33 millions de dollars en 2014).

Évaluation et remise en état des terrains

Selon la meilleure estimation de la société, le total des dépenses futures estimatives nécessaires à l'achèvement du programme d'évaluation et de remise en état des terrains est de 61 millions de dollars (70 millions de dollars en 2014). Ces dépenses devraient être engagées sur une période allant de 2016 à 2023. Dans le cadre de son examen annuel des passifs environnementaux, la société a comptabilisé un ajustement de réévaluation en 2015 afin d'accroître le passif environnemental au titre de l'évaluation et de la remise en état des terrains de 1 million de dollars (13 millions de dollars en 2014).

17. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Hydro One comptabilise un passif au titre des dépenses estimatives futures associées au retrait et à l'élimination de matériel contaminé à l'amiante dans certaines de ses installations et au démantèlement de certains postes de commutation situés sur des sites qu'elle ne possède pas. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui représentent les obligations juridiques liées à la mise hors service de certains actifs corporels à long terme, sont calculées comme étant la valeur actualisée des dépenses projetées à l'égard de la mise hors service future d'actifs précis et elles sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle le passif naît, s'il est possible de faire une estimation raisonnable de la juste valeur. Si l'actif est toujours en service à la date de comptabilisation, la valeur actualisée du passif sera ajoutée à la valeur comptable de l'actif connexe dans la période au cours de laquelle le passif est engagé, et cette valeur comptable additionnelle sera amortie sur la durée de vie résiduelle de l'actif. Si une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée à l'égard d'un actif qui n'est plus en service, le coût de mise hors service de l'actif sera imputé aux résultats d'exploitation. Après la comptabilisation initiale, le passif est ajusté pour tenir compte de toute révision des flux de trésorerie futurs estimatifs afférente à l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, laquelle peut être attribuable à divers facteurs, entre autres, une flambée des coûts, un changement apporté à la technologie applicable aux actifs devant être mis hors service une modification des lois ou de la réglementation, ainsi que pour tenir compte de la désactualisation du passif en raison de l'écoulement du temps jusqu'à ce que l'obligation soit réglée. La charge d'amortissement est ajustée prospectivement pour tenir compte de toute hausse ou baisse de la valeur comptable de l'actif connexe.

HYDRO ONE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

Pour établir les montants qui doivent être comptabilisés à titre d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, la société estime la juste valeur courante des travaux requis, et elle pose des hypothèses quant au moment où les dépenses futures seront réellement engagées pour obtenir des renseignements à l'égard des flux de trésorerie futurs. Un taux d'inflation à long terme implicite d'environ 2 % a servi d'hypothèse pour prendre en compte l'estimation du coût actuel lié aux dépenses estimatives futures. Les dépenses futures relatives à l'environnement ont été actualisées selon un taux allant de 3,0 % à 5,0 %, soit le taux approprié pour la période au cours de laquelle les dépenses devraient être engagées. Tous les facteurs utilisés par la société pour estimer les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la société représentent les meilleures estimations de la direction en ce qui a trait aux coûts nécessaires pour satisfaire à la législation et à la réglementation existante. Toutefois, il existe une probabilité raisonnable que le nombre ou le volume d'actifs contaminés, l'estimation des coûts nécessaires pour effectuer les travaux, les hypothèses relatives à l'inflation et la tendance prévue des flux de trésorerie annuels diffèrent de façon importante des hypothèses posées actuellement par la société. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont examinées une fois l'an ou plus fréquemment si des changements importants sont apportés à la réglementation ou si d'autres facteurs pertinents surviennent. Les modifications apportées aux estimations sont constatées prospectivement.

Au 31 décembre 2015, Hydro One a comptabilisé des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de 9 millions de dollars (9 millions de dollars en 2014), constituées de 8 millions de dollars (8 millions de dollars en 2014) de dépenses estimatives futures liées au désamiantage et au retrait du matériel contaminé à l'amiante dans certaines de ses installations ainsi que 1 million de dollars (1 million de dollars en 2014) liés à la désaffectation et au retrait futurs de deux postes de commutation. Le montant d'intérêts comptabilisé est négligeable.

18. CAPITAL-ACTIONS

Actions ordinaires

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires. Au 31 décembre 2015, 142 239 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

Le montant et la date de versement des dividendes à verser par Hydro One seront laissés à la discrétion du conseil d'administration de Hydro One et seront établis en fonction des résultats d'exploitation, du maintien de la structure du capital réglementaire réputée, de la situation financière et des besoins de trésorerie, du respect de critères de solvabilité imposés par les lois sur les sociétés en matière de déclaration et de versement de dividendes ainsi que d'autres facteurs que le conseil peut juger pertinents.

Actions privilégiées

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées, lesquelles peuvent être émises en séries. Au 31 décembre 2015, aucune action privilégiée n'était émise et en circulation.

Le 2 novembre 2015, une résolution spéciale de Hydro One Limited (à titre d'actionnaire unique de Hydro One) a été adoptée, laquelle modifie les statuts de Hydro One en vue d'annuler les restrictions applicables à la propriété des actions et de modifier les modalités des actions privilégiées de Hydro One afin d'en faire des actions privilégiées rachetables. Au moment de l'émission, les actions privilégiées de catégorie A seront rachetables au gré de la société. Les porteurs des actions privilégiées de catégorie A auront le droit de toucher des dividendes non cumulatifs, dans la mesure où le conseil d'administration en déclare, à un taux annuel devant être déterminé par le conseil d'administration. Les porteurs des actions privilégiées de catégorie A n'auront pas le droit d'être convoqués, d'assister ou de voter aux assemblées des actionnaires de Hydro One. Les porteurs des actions privilégiées de catégorie A auront le droit de toucher, avant toute distribution aux porteurs des actions ordinaires et aux autres porteurs d'actions de rang inférieur aux actions privilégiées de catégorie A, un montant correspondant au montant payé pour les actions privilégiées de catégorie A, ainsi que la totalité des dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date de liquidation ou de dissolution de Hydro One, ou la date de rachat.

HYDRO ONE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

Avant le 31 octobre 2015, la société avait émis et mis en circulation 12 920 000 actions privilégiées à dividende cumulatif de 5,5 % détenues par la Province, d'une valeur de rachat de 25 \$ chacune, pour un capital global de 323 millions de dollars. Ces actions privilégiées donnaient droit à un dividende cumulatif annuel de 18 millions de dollars, ou 1,375 \$ par action, payable trimestriellement. Ces actions privilégiées comportaient une clause de rachat indépendante de la volonté de la société étant donné que la Province pouvait exercer son droit de rachat en cas de changement de propriété, sans l'approbation du conseil d'administration de la société. Au 31 décembre 2014, ces actions privilégiées étaient classées au bilan consolidé comme capitaux propres temporaires étant donné que le droit de rachat échappait à la volonté de la société. Le 31 octobre 2015, ces actions privilégiées ont été achetées et annulées par Hydro One. Il y a lieu de se reporter au paragraphe ci-dessous intitulé « Restructuration du capital », pour obtenir de plus amples détails.

Restructuration du capital

Avant la conclusion du PAPE, Hydro One et Hydro One Limited ont effectué une série d'opérations (les « opérations préalables au PAPE ») qui ont mené, entre autres, à l'acquisition, le 31 octobre 2015, par Hydro One Limited auprès de la Province de la totalité des actions émises et en circulation de Hydro One.

Le tableau ci-après présente les actions ordinaires émises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Aucune action ordinaire n'a été émise au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Exercice clos le 31 décembre 2015	<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	<i>(nombres d'actions)</i>
Opérations préalables à la clôture		
Actions ordinaires émises – achat et annulation d'actions privilégiées a)	323	2 640
Actions ordinaires émises b)	2 600	39 598
Actions ordinaires émises c)	–	1
Total des actions ordinaires émises	2 923	42 239

- a) Dans le cadre des opérations préalables à la clôture, le 31 octobre 2015, Hydro One a acheté et annulé ses 12 920 000 actions privilégiées antérieurement détenues par la Province aux fins d'annulation, à un prix correspondant au prix de rachat des actions privilégiées, soit 323 millions de dollars au total, prix acquitté au moyen de l'émission en faveur de la Province de 2 640 actions ordinaires de Hydro One Inc.
- b) Le 4 novembre 2015, Hydro One a émis 39 598 actions ordinaires en faveur de Hydro One Limited pour un produit de 2,6 milliards de dollars.
- c) Le 3 novembre 2015, Hydro One a déclaré un dividende sur ses actions ordinaires, lequel, en raison du nombre d'actions qui ont été émises et de l'incidence connexe sur le prix par action, a été traité comme un fractionnement d'actions. Le 5 novembre 2015, Hydro One a effectué un regroupement d'actions et émis en contrepartie une action ordinaire à Hydro One Limited. Le dividende et le regroupement d'actions n'ont eu aucune incidence sur la structure du capital de Hydro One.

19. DIVIDENDES

En 2015, des dividendes sur les actions privilégiées de 13 millions de dollars (18 millions de dollars en 2014) et des dividendes sur les actions ordinaires de 875 millions de dollars (269 millions de dollars en 2014) ont été déclarés.

En août 2015, Hydro One a déclaré un dividende en nature sur ses actions ordinaires, payable sous la forme de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Hydro One Brampton. Il y a lieu de se reporter à la note 4 – Regroupements d'entreprises.

20. RÉSULTAT PAR ACTION

Le bénéfice de base et dilué par action ordinaire est obtenu en divisant le bénéfice net attribuable à l'actionnaire ordinaire de Hydro One par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation s'établissait à 107 116 au 31 décembre 2015 (100 000 en 2014). Il n'y a eu aucun titre dilutif en 2015 et en 2014.

21. RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

Les régimes de rémunération ci-dessous ont été établis par Hydro One Limited, cependant, ils constituent des composantes de la charge de rémunération de Hydro One pour la période considérée et pour les périodes à venir.

Régimes d'octroi d'actions

Le 31 décembre 2015, Hydro One Limited avait deux régimes d'octroi d'actions, l'un au profit de certains membres du Power Workers' Union (le « régime d'octroi d'actions du PWU ») et l'autre au profit de certains membres de la Society of Energy Professionals (le « régime d'octroi d'actions de la SEP »). Hydro One et Hydro One Limited ont conclu une entente intersociétés prévoyant que Hydro One remboursera Hydro One Limited pour les charges de rémunération associées à ces régimes.

Le régime d'octroi d'actions du PWU prévoit l'émission de nouvelles actions ordinaires de Hydro One Limited à certains membres admissibles du Power Workers' Union, chaque année, à compter du 1^{er} avril 2017, et ce jusqu'au 1^{er} avril 2028 ou à la date à laquelle l'employé admissible ne respecte plus les critères d'admissibilité du régime d'octroi d'actions du PWU, si cette date est antérieure. Pour être admissible, un employé doit être un participant au régime de retraite le 1^{er} avril 2015, doit être un employé à la date où survient l'émission d'actions annuelle et doit continuer d'avoir moins de 35 ans de service. La période de service exigée pour le régime d'octroi d'actions du PWU commence le 3 juillet 2015, date à laquelle les régimes d'octrois d'actions ont été signés par le PWU. Le nombre d'actions ordinaires octroyées chaque année à un employé admissible correspondra à 2,7 % du salaire de l'employé admissible au 1^{er} avril 2015, divisé par 20,50 \$, soit le prix des actions ordinaires de Hydro One Limited aux termes du PAPE. Le nombre global d'actions ordinaires de Hydro One Limited pouvant être émises aux termes du régime d'octroi d'actions du PWU ne pourra pas dépasser 3 981 763. En 2015, 3 952 212 actions ordinaires de Hydro One Limited ont été octroyées aux termes du régime d'octroi d'actions du PWU, lesquelles sont comprises dans le total de la rémunération à base d'actions comptabilisée par Hydro One.

Le régime d'octroi d'actions de la SEP prévoit l'émission de nouvelles actions ordinaires de Hydro One Limited à certains membres admissibles de la Society of Energy Professionals, chaque année, à compter du 1^{er} avril 2018, et ce jusqu'au 1^{er} avril 2029 ou à la date à laquelle l'employé admissible ne respecte plus les critères d'admissibilité du régime d'octroi d'actions de la SEP, si cette date est antérieure. Pour être admissible, un employé doit être un participant au régime de retraite le 1^{er} septembre 2015, doit être un employé à la date où survient l'émission d'actions annuelle et doit continuer d'avoir moins de 35 ans de service. Par conséquent, la période de service exigée pour le régime d'octroi d'actions de la SEP commence le 1^{er} septembre 2015. Le nombre d'actions ordinaires octroyées chaque année à un employé admissible correspondra à 2,0 % du salaire de l'employé admissible au 1^{er} septembre 2015, divisé par 20,50 \$, soit le prix des actions ordinaires de Hydro One Limited aux termes du PAPE. Le nombre global d'actions ordinaires de Hydro One Limited pouvant être émises aux termes du régime d'octroi d'actions de la SEP ne pourra pas dépasser 1 434 686. En 2015, 1 367 158 actions ordinaires de Hydro One Limited ont été octroyées aux termes du régime d'octroi d'actions de la SEP, lesquelles sont comprises dans le total de la rémunération à base d'actions comptabilisée par Hydro One.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014**

La juste valeur des octrois d'actions de Hydro One Limited est estimée en fonction du prix de l'action de Hydro One Limited à la date de l'octroi, soit 20,50 \$, et elle est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition progressive des droits, étant donné que les régimes d'octroi d'actions comportent des conditions liées au rendement et des conditions liées aux années de service. La juste valeur des actions octroyées s'est élevée à 111 millions de dollars en 2015 (néant en 2014). Le total de la rémunération à base d'actions comptabilisé en 2015 s'est établi à 10 millions de dollars (néant en 2014) et ce montant a été comptabilisé comme un actif réglementaire. Le taux de roulement historique dans le cas des membres du Power Workers' Union et de la Society of Energy Professionals ne devrait pas être représentatif du taux de roulement à venir en raison des avantages associés aux régimes d'octroi d'actions. Au 31 décembre 2015, la société prévoyait que tous les employés admissibles recevraient des octrois d'actions jusqu'au moment où ils ne respecteraient plus les critères d'admissibilité et, par conséquent, un taux de renonciation de 0 % est présumé dans les montants comptabilisés en 2015. La société réévaluera cette hypothèse pour les périodes à venir, en fonction de l'expérience réelle.

Le tableau ci-après présente un sommaire des activités du régime d'octroi d'actions au 31 décembre 2015 :

Exercice clos le 31 décembre 2015	Octrois d'actions (Nombre)	Prix moyen pondéré
En circulation – à l'ouverture de l'exercice	–	–
attribuées (droits non acquis)	5 319 370	20,50 \$
En circulation – à la clôture de l'exercice	5 319 370	–

Régime de DDVA d'administrateur

Aux termes du régime de DDVA d'administrateur, les administrateurs peuvent choisir de recevoir un crédit au titre de leur rémunération annuelle en espèces sous forme d'un compte théorique de DDVA au lieu d'espèces. Le conseil d'administration de Hydro One Limited peut également déterminer, de temps à autre, qu'une occasion spéciale justifie l'attribution de DDVA à un administrateur, en guise de rémunération, en sus de la rémunération ou des jetons de présence auxquels l'administrateur a droit.

Chaque DDVA représente un droit dont la valeur sous-jacente est équivalente à la valeur de une action ordinaire de Hydro One Limited et donne le droit d'accumuler un dividende sur action ordinaire de Hydro One Limited sous forme de DDVA supplémentaires au moment où les dividendes sont versés, après leur déclaration par le conseil d'administration de Hydro One Limited.

(nombre de DDVA)	2015	2014
DDVA en circulation – 1 ^{er} janvier	–	–
DDVA attribués	20 525	–
DDVA en circulation – 31 décembre	20 525	–

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, une charge de moins de 1 million de dollars (néant en 2014) a été comptabilisée dans le bénéfice à l'égard du régime de DDVA. Au 31 décembre 2015, un passif de moins de 1 million de dollars (néant au 31 décembre 2014) lié aux DDVA en circulation a été comptabilisé au prix de clôture des actions ordinaires de Hydro One Limited de 22,29 \$ et il est compris dans les charges à payer du bilan.

Régime d'actionnariat des employés

Avec prise d'effet le 15 décembre 2015, Hydro One Limited a établi un régime d'actionnariat des employés. Aux termes de ce régime, certains membres de la direction et employés non syndiqués admissibles peuvent cotiser entre 1 % et 6 % de leur salaire de base pour acheter des actions ordinaires de Hydro One Limited. La société versera une cotisation équivalente à 50 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à un montant maximal au titre de la cotisation patronale de 25 000 \$ par année civile. Aucune cotisation n'a été effectuée aux termes du régime d'actionnariat des employés en 2015.

HYDRO ONE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

Régime incitatif à long terme

Avec prise d'effet le 31 août 2015, le conseil d'administration de Hydro One Limited a adopté un régime incitatif à long terme. Aux termes de ce régime, des incitatifs à long terme seront accordés à certains membres de la haute direction et autres membres de la direction de Hydro One Limited et de ses filiales, et toutes les attributions fondées sur des titres de capitaux propres seront réglées en actions nouvellement émises de Hydro One Limited, aux termes des dispositions du régime. Le nombre global d'actions pouvant être émises aux termes du régime incitatif à long terme ne pourra pas dépasser 11 900 000 actions de Hydro One Limited.

Le régime incitatif à long terme offre une souplesse permettant d'accorder un ensemble d'incitatifs, y compris des droits à la valeur d'actions assujetties à des restrictions, des droits à la valeur d'actions liées au rendement, des options d'achat d'actions, des droits à la plus-value d'actions, des actions assujetties à des restrictions, des droits différés à la valeur d'actions et d'autres attributions fondées sur des actions. On prévoit que l'assortiment des mécanismes variera en fonction des postes occupés compte tenu du degré de responsabilité du membre de la haute direction à l'égard du rendement global de l'entreprise. Aucun incitatif à long terme n'a été attribué en 2015.

22. PARTICIPATION SANS CONTRÔLE

Le 16 décembre 2014, les actifs de transport pertinents de Bruce à Milton totalisant 526 millions de dollars ont été transférés de Hydro One Networks à B2M LP. Cette transaction a été financée à 60 % au moyen de la dette (316 millions de dollars) et à 40 % au moyen des titres de capitaux propres (210 millions de dollars). Le 17 décembre 2014, la Première Nation Ojibway Saugeen (la « PNOS ») a acquis une participation de 34,2 % dans B2M LP moyennant une contrepartie de 72 millions de dollars, représentant la juste valeur de la participation acquise. La participation initiale de la PNOS dans B2M LP est constituée de parts de catégorie A d'un montant de 50 millions de dollars et de parts de catégorie B d'un montant de 22 millions de dollars.

Les parts de catégorie B sont assorties d'une option de vente obligatoire, laquelle prévoit qu'en cas de réalisation (par ex. un cas de défaut tel un défaut de la PNOS à l'égard de la dette ou une insolvabilité), Hydro One rachète les parts de catégorie B de B2M LP à la valeur comptable nette à la date de rachat. La tranche de la participation sans contrôle liée aux parts de catégorie B est classée à titre temporaire dans les capitaux propres du bilan consolidé étant donné que le droit de rachat connexe échappe à la volonté de la société. La tranche restante de la participation sans contrôle est classée dans les capitaux propres.

Le tableau qui suit présente l'évolution de la participation sans contrôle pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014.

	Capitaux propres temporaires	Capitaux propres	Total
Exercice clos le 31 décembre 2015 (en millions de dollars canadiens)			
Participation sans contrôle – 1 ^{er} janvier 2015	21	49	70
Distributions à la participation sans contrôle	(1)	(4)	(5)
Bénéfice net attribuable à la participation sans contrôle	3	7	10
Participation sans contrôle – 31 décembre 2015	23	52	75

	Capitaux propres temporaires	Capitaux propres	Total
Exercice clos le 31 décembre 2014 (en millions de dollars canadiens)			
Participation sans contrôle – 1 ^{er} janvier 2014	–	–	–
Apport de la participation sans contrôle	22	50	72
Bénéfice net (perte) attribuable à la participation sans contrôle	(1)	(1)	(2)
Participation sans contrôle – 31 décembre 2014	21	49	70

HYDRO ONE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

23. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Hydro One est détenue par Hydro One Limited. La Province est l'actionnaire majoritaire de Hydro One Limited. La SFIEO, la SIERE, Ontario Power Generation Inc. (« OPG »), la CEO, Hydro One Brampton et Hydro One Telecom sont des apparentés à Hydro One puisque la Province et Hydro One Limited les contrôlent ou exercent une influence notable sur celles-ci. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2015, OEO et la SIERE ont fusionné et elles sont dorénavant exploitées en tant que SIERE.

La Province

- En 2015, Hydro One a versé à la Province des dividendes totalisant 888 millions de dollars (287 millions de dollars en 2014). Par ailleurs, le 31 août 2015, Hydro One a déclaré un dividende en nature sur ses actions ordinaires, payable sous la forme de la totalité des actions émises et en circulation de Hydro One Brampton. Il y a lieu de se reporter à la note 4 – Regroupements d'entreprises.

SIERE

- En 2015, Hydro One a acheté de l'électricité pour 2 318 millions de dollars (2 601 millions de dollars en 2014) sur le marché de l'électricité administré par la SIERE.
- Hydro One reçoit de la SIERE des produits pour des services de transport, d'après les taux uniformes de transport approuvés par la CEO. Les produits tirés du transport en 2015 comprennent 1 548 millions de dollars (1 556 millions de dollars en 2014) se rapportant à ces services.
- Hydro One reçoit de la SIERE des sommes pour la protection des tarifs ruraux. Les produits tirés de la distribution en 2015 incluent 127 millions de dollars (127 millions de dollars en 2014) se rapportant à ce programme.
- Hydro One reçoit également de la SIERE des produits pour l'alimentation en électricité de collectivités éloignées du Grand Nord. Les produits tirés de la distribution en 2015 comprennent 32 millions de dollars (32 millions de dollars en 2014) en lien avec ces services.
- La SIERE (l'OEO avant le 1^{er} janvier 2015) finance la quasi-totalité des programmes de CGD de la société. Ce financement couvre les coûts des programmes, les incitatifs et les frais de gestion. En 2015, Hydro One a reçu 70 millions de dollars (33 millions de dollars en 2014) en lien avec ces programmes.

OPG

- En 2015, Hydro One a acheté auprès d'OPG de l'électricité pour 11 millions de dollars (23 millions de dollars en 2014).
- Hydro One a des conventions de niveau de service avec OPG. Ces services comprennent des services extérieurs ainsi que d'ingénierie, de logistique et de télécommunications. En 2015, les produits générés par la prestation de services de construction et d'entretien de l'équipement eu égard à ces conventions se sont établis à 7 millions de dollars (12 millions de dollars en 2014) et ont été réalisés essentiellement pour l'entreprise de transport. Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à l'achat de services eu égard à ces conventions ont été négligeables en 2015 et en 2014.

SFIEO

- En 2015, Hydro One a versé à la SFIEO des paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés totalisant 2,9 milliards de dollars (86 millions de dollars en 2014), y compris la taxe de départ de 2,6 milliards de dollars (néant en 2014).
- En 2015, Hydro One a acheté pour 6 millions de dollars (9 millions de dollars en 2014) d'électricité, lesquels achats étaient visés par des contrats d'électricité administrés par la SFIEO.
- En 2015, Hydro One a versé des frais de 8 millions de dollars (5 millions de dollars en 2014) à la SFIEO au titre de l'indemnisation de réclamations d'un montant supérieur à 10 millions de dollars payées par la SFIEO à l'égard de certaines activités d'Ontario Hydro transférées à Hydro One le 1^{er} avril 1999. Hydro One n'a effectué aucune réclamation aux termes de l'indemnité depuis sa mise en place en 1999. Hydro One et la SFIEO, avec le consentement du ministre des Finances, ont mis un terme à l'indemnité avec prise d'effet le 31 octobre 2015.
- Des paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés et des paiements en remplacement des impôts fonciers sont versés à la SFIEO.

HYDRO ONE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

CEO

- Aux termes de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, la CEO doit recouvrer la totalité de ses charges d'exploitation annuelles auprès de sociétés de distribution et de transport de gaz et d'électricité. En 2015, Hydro One a engagé des frais de 12 millions de dollars (12 millions de dollars en 2014) auprès de la CEO.

Hydro One Brampton

- Depuis le 31 août 2015, Hydro One Brampton n'est plus une filiale de Hydro One, mais elle est détenue indirectement par la Province. Pour obtenir des détails sur le changement de propriété de Hydro One Brampton, il y a lieu de se reporter à la note 4 – Regroupements d'entreprises.
- Depuis le 31 août 2015, Hydro One continue d'offrir certains services de gestion, d'administration et de gestion du réseau de compteurs intelligents à Hydro One Brampton conformément à certains accords sur les niveaux de service, services qui sont fournis aux prix du marché. Les accords se poursuivront jusqu'à la fin de 2016, sauf dans le cas des services de gestion du réseau de compteurs intelligents, qui seront maintenus jusqu'à la fin de 2017. Hydro One Brampton a le droit de renouveler ces accords, sauf celui visant la gestion du réseau de compteurs intelligents, pour des durées supplémentaires de un an dont la fin ne doit pas dépasser le 31 décembre 2019. Par ailleurs, le 31 août 2015, Hydro One Inc. et Hydro One Brampton ont conclu un contrat de licence autorisant Hydro One Brampton à utiliser le nom « Hydro One » et les marques autorisées qui s'y rapportent. Les accords seront résiliés si la Province se défait de sa participation dans Hydro One Brampton, sauf dans le cas de l'accord visant la gestion du réseau de compteurs intelligents qui, lui, doit se poursuivre pendant une période de transition donnée après que la Province aura cédé sa participation dans Hydro One Brampton. En 2015, les produits liés aux services fournis dans le cadre des accords de niveau de services se sont établis à 1 million de dollars.

Hydro One Telecom

- Depuis le 6 novembre 2015, Hydro One Telecom n'est plus une filiale de Hydro One, mais elle est détenue par Hydro One Limited. Pour obtenir des détails sur le changement de propriété de Hydro One Telecom, il y a lieu de se reporter à la note 4 – Regroupements d'entreprises.
- Depuis le 6 novembre 2015, Hydro One Telecom continue de fournir certains services de gestion de réseaux et de télécommunications, services techniques et services Internet/RLE à Hydro One. En 2015, les coûts liés à ces services se sont élevés à 6 millions de dollars, dont une tranche de 4 millions de dollars a été imputée aux charges d'exploitation, d'entretien et d'administration et une autre tranche de 2 millions de dollars a été capitalisée. Par ailleurs, Hydro One fournit certains services à Hydro One Telecom, notamment des services de gestion, des services liés aux fonctions et aux services du siège social ainsi que des services de gestion de l'approvisionnement, de gestion des réseaux, de soutien à la clientèle et de construction d'actifs. En 2015, les produits liés à ces services ont été négligeables.

Hydro One Limited

- En 2015, Hydro One a engagé certaines charges liées au PAPE, d'un montant total de 7 millions de dollars (néant en 2014), pour lesquelles Hydro One Limited remboursera la société.
- Le 4 novembre 2015, Hydro One a émis 39 598 actions ordinaires en faveur de Hydro One Limited pour un produit de 2,6 milliards de dollars.
- En 2015, Hydro One Limited a établi certains régimes de rémunération à base d'actions, lesquels constituent cependant des composantes des coûts de Hydro One pour la période considérée et pour les périodes à venir. Hydro One et Hydro One Limited ont conclu une entente intersociétés prévoyant que Hydro One remboursera Hydro One Limited pour les charges de rémunération associées à ces régimes d'octroi d'actions, et au 31 décembre 2015, Hydro One avait un montant à payer de 10 millions de dollars (néant en 2014) à Hydro One Limited en lien avec ces régimes. Il y a lieu de se reporter à la note 21 – Rémunération à base d'actions.

Les achats et les ventes conclus avec des apparentés se font aux prix courants du marché ou au montant approximatif de la juste valeur, conformément aux exigences du Code d'affiliation de la CEO. Les soldes impayés à la clôture de la période ne portent pas intérêt et seront réglés en espèces.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

Ce qui suit indique les montants à payer à des apparentés ou à recevoir de ceux-ci par suite des opérations susmentionnées.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Montants à recevoir des apparentés	184	224
Montants à payer à des apparentés ¹	(142)	(227)

¹ Les montants à payer à des apparentés au 31 décembre 2015 tiennent compte de montants à payer à la SIERE totalisant 134 millions de dollars (214 millions de dollars en 2014) à l'égard d'achats d'électricité.

24. ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation sont les suivantes :

Exercices clos les 31 décembre <i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2015	2014
Débiteurs	244	(93)
Montants à recevoir des apparentés	40	(27)
Matières et fournitures	2	—
Charges payées d'avance et autres actifs	12	(13)
Créditeurs	(26)	39
Charges à payer	(27)	(35)
Montants à payer à des apparentés	(95)	(3)
Intérêts courus	(4)	—
Créditeurs et autres passifs à long terme	—	(3)
Passif au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi	41	80
	187	(55)

Dépenses en immobilisations

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre les investissements à l'égard d'immobilisations corporelles et le montant présenté dans les états consolidés des flux de trésorerie, compte tenu de l'amortissement capitalisé et de la variation nette des charges à payer connexes :

Exercices clos les 31 décembre <i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2015	2014
Investissements en capital à l'égard d'immobilisations corporelles	(1 622)	(1 511)
Amortissement capitalisé et variation nette des charges à payer comprises dans les investissements en capital à l'égard d'immobilisations corporelles	28	30
Dépenses en immobilisations liées aux immobilisations corporelles	(1 594)	(1 481)

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre les investissements à l'égard d'actifs incorporels et le montant présenté dans les états consolidés des flux de trésorerie, compte tenu de la variation nette des charges à payer connexes :

Exercices clos les 31 décembre <i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2015	2014
Investissements en capital à l'égard d'actifs incorporels	(40)	(19)
Variation nette des charges à payer comprises dans les investissements en capital à l'égard d'actifs incorporels	3	(4)
Dépenses en immobilisations liées aux actifs incorporels	(37)	(23)

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

Apports de capital

Hydro One conclut des contrats régis par le code des réseaux de transport de la CEO lorsqu'un client de l'entreprise de transport demande un nouveau raccordement ou une mise à niveau de son raccordement. Le client est tenu de faire un apport de capital à Hydro One en fonction de l'écart entre la valeur actualisée des coûts de la facilité de raccordement et la valeur actualisée des produits. La valeur actualisée des produits est fondée sur une estimation de la charge prévue pour la période contractuelle avec Hydro One. Une fois la facilité de raccordement mise en service, conformément au code des réseaux de transport de la CEO, Hydro One réévaluera périodiquement les estimations en matière de charge prévue, ce qui entraînera une hausse ou une baisse des apports de capital versés par le client. La hausse ou la baisse des apports de capital est comptabilisée directement dans les immobilisations en service. En 2015, les apports de capital découlant de ces réévaluations ont totalisé 62 millions de dollars, ce qui représente l'écart entre la charge prévue du volume d'électricité transporté et la charge prévue au contrat initial, sous réserve de certains ajustements. Aucune réévaluation n'a eu lieu en 2014.

Renseignements complémentaires

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Intérêts payés, montant net	416	412
Impôts sur le bénéfice/paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés versés	2 928	86

25. ÉVENTUALITÉS

Poursuites

Hydro One fait face à diverses poursuites, revendications et procédures réglementaires qui surviennent dans le cours normal de ses activités. De l'avis de sa direction, l'issue de ces affaires n'aura pas d'incidence défavorable significative sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie consolidés de la société.

En septembre 2015, un recours collectif a été signifié à Hydro One et trois de ses filiales, en vertu duquel le représentant des demandeurs réclame jusqu'à 125 millions de dollars en dommages, alléguant des pratiques de facturation inappropriées. Hydro One entend contester cette action. Compte tenu du stade peu avancé de la poursuite, il est impossible pour le moment d'estimer le montant de la perte éventuelle pouvant découler de cette action.

Transfert d'actifs

Les ordonnances de transfert aux termes desquelles la société a acquis certaines entreprises d'Ontario Hydro en date du 1^{er} avril 1999 n'ont pas entraîné le transfert du titre de propriété de certains actifs situés dans des réserves [telles qu'elles sont définies en vertu de la *Loi sur les Indiens* (Canada)]. La SFIEO détient actuellement ces actifs. Selon les modalités des ordonnances de transfert, la société est tenue de gérer ces actifs jusqu'à ce qu'elle ait obtenu tous les consentements nécessaires pour procéder au transfert du titre de propriété de ces actifs en sa faveur. La société n'est pas en mesure de prévoir le total du montant qu'elle pourrait avoir à verser par année ou de façon ponctuelle, afin d'obtenir les consentements nécessaires. En 2015, la société a payé environ 1 million de dollars (1 million de dollars en 2014) à l'égard des consentements obtenus. Si la société ne peut obtenir les consentements requis, la SFIEO continuera de détenir ces actifs pour une durée indéterminée. Si la société est incapable de parvenir à un règlement satisfaisant, elle pourrait devoir déplacer ces actifs à d'autres endroits, et le coût de ce déplacement pourrait être élevé ou, dans un nombre restreint de cas, elle pourrait devoir abandonner une ligne et la remplacer par une centrale électrique au diesel. Les coûts associés à ces actifs pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation de la société si cette dernière ne pouvait les recouvrer par le truchement d'ordonnances tarifaires futures.

26. ENGAGEMENTS

Conventions d'impartition

Inergi LP (« Inergi »), société affiliée de CapGemini Canada Inc., fournit des services à Hydro One, notamment des services de règlement, des services d'approvisionnement jusqu'au paiement, des services de paie, des services de technologie de l'information ainsi que des services financiers et comptables. La convention conclue avec Inergi relativement à ces services viendra à échéance en décembre 2019. Par ailleurs, Inergi fournit à Hydro One des services d'impartition visant la prestation de services à la clientèle. La convention relative à ces services viendra à échéance en février 2018.

Brookfield Global Integrated Solutions (auparavant Brookfield Johnson Controls Canada LP) (« Brookfield ») fournit des services à Hydro One, au besoin, notamment en ce qui a trait à la gestion des installations et à l'exécution de certains projets d'investissement jugés nécessaires par la société. La convention actuelle conclue avec Brookfield viendra à échéance en décembre 2024.

Au 31 décembre 2015, les engagements annuels en vertu des conventions d'impartition s'établissaient comme suit : 167 millions de dollars en 2016; 138 millions de dollars en 2017; 106 millions de dollars en 2018; 99 millions de dollars en 2019; 2 millions de dollars en 2020 et 11 millions de dollars par la suite.

Entente avec Trilliant

En décembre 2015, Hydro One a conclu une entente avec Trilliant Holdings Inc. et Trilliant Networks (Canada) Inc. (« Trilliant ») visant des services d'approvisionnement, d'entretien et de soutien pour les compteurs intelligents ainsi que le matériel informatique et les logiciels connexes, y compris des licences d'utilisation supplémentaires, de même que certains services professionnels. Cette entente a une durée de dix ans, soit du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2025, et comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans, à l'entière discrétion de Hydro One. Au 31 décembre 2015, les engagements annuels en vertu de cette entente s'établissaient comme suit : 17 millions de dollars en 2016; 17 millions de dollars en 2017; 17 millions de dollars en 2018; 17 millions de dollars en 2019; 16 millions de dollars en 2020 et 6 millions de dollars par la suite.

Soutien prudentiel

Les entités qui achètent de l'électricité en Ontario par l'entremise de la SIERE doivent fournir une garantie établie selon leurs activités prévues sur le marché afin de réduire le risque de défaut. Au 31 décembre 2015, Hydro One avait fourni à la SIERE un soutien prudentiel au nom de ses filiales au moyen de garanties, en sa qualité de société mère, de 329 millions de dollars (330 millions de dollars en 2014) ainsi qu'au nom d'un distributeur au moyen de garanties de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2014). Par ailleurs, au 31 décembre 2015, Hydro One avait fourni des lettres de crédit d'un montant de 15 millions de dollars (8 millions de dollars en 2014) à la SIERE. La SIERE pourrait effectuer des prélèvements sur ces garanties et (ou) ces lettres de crédit si ces filiales ou ce distributeur omettaient de faire le paiement exigé par un avis de paiement en souffrance émis par la SIERE. Le paiement potentiel maximal correspond à la valeur nominale de toute lettre de crédit majorée du montant des garanties de la société mère.

Conventions de retraite

Des lettres de crédit bancaire ont été émises comme garantie du passif de la société aux termes d'un fonds en fiducie constitué en vertu du régime de retraite complémentaire destiné aux salariés admissibles de Hydro One. Le fiduciaire du régime de retraite complémentaire est tenu d'effectuer des prélèvements sur ces lettres de crédit si Hydro One manque à ses obligations aux termes du régime. Ces obligations incluent l'exigence de fournir au fiduciaire un rapport actuariel annuel ainsi que des lettres de crédit suffisantes pour garantir le passif de la société en vertu du régime, de verser les prestations exigibles dans le cadre du régime et de payer les frais liés aux lettres de crédit. Le paiement éventuel maximal correspond à la valeur nominale des lettres de crédit. Au 31 décembre 2015, Hydro One avait en cours pour 139 millions de dollars (126 millions de dollars en 2014) de lettres de crédit liées aux conventions de retraite.

HYDRO ONE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

Contrats de location-exploitation

Hydro One est engagée à titre de preneur à bail dans le cadre de contrats de location-exploitation irrévocables visant des immeubles utilisés par la fonction liée à l'administration et au service. Ces contrats de location ont une durée normale allant de trois à cinq ans, mais plusieurs de ces contrats ont des durées plus ou moins longues qui reflètent des circonstances ou des occasions spéciales. Les options de renouvellement, dont sont assortis la plupart des contrats, visent des périodes équivalentes allant de trois à cinq ans. Tous les contrats de location comprennent une clause permettant la révision à la hausse de la charge de location une fois par année ou au moment du renouvellement, selon la conjoncture des marchés en vigueur ou les modalités préétablies des baux. La conclusion de ces contrats de location par Hydro One n'a pas donné lieu à l'imposition de restrictions à cette dernière.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, la société a effectué des paiements de location totalisant 6 millions de dollars (11 millions de dollars en 2014). Au 31 décembre 2015, les paiements minimaux futurs exigibles en vertu de contrats de location-exploitation irrévocables s'établissaient comme suit : 10 millions de dollars en 2016; 9 millions de dollars en 2017; 7 millions de dollars en 2018; 2 millions de dollars en 2019; 7 millions de dollars en 2020; et 3 millions de dollars par la suite.

27. INFORMATIONS SECTORIELLES

Hydro One compte trois secteurs isolables :

- l'entreprise de transport, dont les principales activités consistent à transporter de l'électricité à haute tension à l'échelle de la province, y compris l'interconnexion de plus de 70 entreprises de distribution locales et de certains clients industriels d'envergure raccordés directement au réseau électrique de l'Ontario;
- l'entreprise de distribution, dont les principales activités consistent à livrer de l'électricité à des clients finaux et à certains autres distributeurs d'électricité municipaux;
- le secteur Autres activités, qui comprend certaines activités du siège social et l'exploitation de l'entreprise de télécommunications de la société jusqu'au 6 novembre 2015. Il y a lieu de se reporter à la note 4 – Regroupements d'entreprises pour obtenir des détails sur la scission de Hydro One Telecom.

La désignation des secteurs d'activité est fondée sur le statut réglementaire et sur la nature des produits et des services offerts. Les secteurs d'exploitation de la société sont établis en fonction des informations utilisées par le principal responsable de l'exploitation de la société, pour prendre les décisions liées à l'attribution des ressources et évaluer la performance de chaque secteur. La société évalue la performance de chaque secteur en se fondant sur le bénéfice avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice découlant des activités poursuivies (exclusion faite de certains frais d'entreprise liés à la gouvernance attribués).

Les conventions comptables appliquées par les différents secteurs sont les mêmes que celles décrites dans le sommaire des principales conventions comptables (se reporter à la note 2 – Principales conventions comptables). Les informations sectorielles se présentent comme suit :

Exercice clos le 31 décembre 2015 (en millions de dollars canadiens)	Transport	Distribution	Autres	Chiffres consolidés
Produits	1 536	4 949	44	6 529
Achats d'électricité	—	3 450	—	3 450
Exploitation, entretien et administration	426	633	71	1 130
Amortissement	374	380	3	757
Bénéfice (perte) avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice	736	486	(30)	1 192
Investissements en capital	943	711	8	1 662

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

Exercice clos le 31 décembre 2014 (en millions de dollars canadiens)	Transport	Distribution	Autres	Chiffres consolidés
Produits	1 588	4 903	57	6 548
Achats d'électricité	—	3 419	—	3 419
Exploitation, entretien et administration	394	742	56	1 192
Amortissement	346	367	9	722
Bénéfice (perte) avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice	848	375	(8)	1 215
Investissements en capital	845	680	5	1 530

Total de l'actif par secteur

Au 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Transport	12 066	12 540
Distribution	9 213	9 805
Autres	2 924	205
Total de l'actif	24 203	22 550

Tous les produits, coûts et actifs sont, selon le cas, gagnés, engagés ou détenus au Canada.

28. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN**Dividendes et remboursement de capital déclaré**

Le 11 février 2016, des dividendes de 2 millions de dollars sur les actions ordinaires ont été déclarés et un remboursement de capital déclaré d'un montant de 225 millions de dollars a été approuvé.

Convention d'achat relative à Great Lakes Power Transmission

Le 28 janvier 2016, Hydro One a conclu une convention visant l'acquisition auprès de Brookfield Infrastructure de diverses entités qui détiennent et contrôlent Great Lakes Power Transmission LP, entreprise de transport d'électricité réglementée de l'Ontario, située sur la rive est du lac Supérieur, au nord et à l'est de Sault Ste. Marie, en Ontario, en contrepartie de 222 millions de dollars en trésorerie, sous réserve des ajustements habituels, et la prise en charge de l'encours de la dette de 151 millions de dollars. L'acquisition est tributaire d'une approbation en vertu de la *Loi sur la concurrence* et de l'approbation réglementaire de la CEO.